

le gometzien



LE MAGAZINE DE GOMETZ LA VILLE www.mairie-gometzlaville.fr



23

La fibre promise pour tous

> Tremplin Citoyen
Appel aux 16-25 ans

08

> Masques jetables
Dans les ordures

25

> Application mobile
Les infos sont dans la poche

46

Sommaire



02

Arrêt sur images

Quelques animations dans notre village en 2020



03-18

Vie municipale

Tremplin Citoyen
Conseils Municipaux
État civil



19-21

Vie économique

Le Panier Frais de Gometz
Nouveaux commerces/services



22-30

Cadre de vie

La fibre : 100% en 2021
Recyclage des bouchons
Travaux réalisés, en cours et à venir



31-36

Vie scolaire

Services civiques
Chemin des écoliers



37-40

Vie sociale

Logements d'insertion
Stop aux violences



41-45

Vie associative

Les activités et animations
Caisse des Écoles : Appel aux dons



46

Évènement

L'application mobile de la ville

PRATIQUE



Mairie de Gometz la Ville

Place de la Mairie
91400 Gometz la Ville
Tel. : 01 60 12 08 03
Fax : 01 60 12 14 15

NOUVELLE ADRESSE EMAIL :
mairie@gometzlaville.fr

site de la mairie :
www.mairiegometzlaville.fr

nouveaux horaires d'ouverture

lundi : 15h à 17h
mardi - mercredi - vendredi :
9h à 12h - 15h à 17h
jeudi : 15h à 19h
samedi : 9h à 12h

le gometzien

Directeur de la publication :
Edwige Huot-Marchand

Responsable de la rédaction :
Edwige Huot-Marchand
et le comité de rédaction

Création et réalisation :
Estelle Guyot et Alexia Beaufils

Crédit photos : Pierre-Yves Nizou, Paul Duquesnoy, Bernard Lloret, Estelle Guyot, Cécile Mounolou, Alexia Beaufils, Patricia Rousset, Eric Bussière, Romain Frappart, Julien Meignant, Mme Alalinarde, Mme Gourdin.

Editeur :
Mairie de Gometz la Ville
91400 Gometz la Ville cedex

Impression :
Imprimerie de la CCPL
N°ISSN 1279-9564

EDITO DE VOTRE MAIRE

Restons confiants en l'avenir et soutenons-nous !



Chères Gometziennes, chers Gometziens,

6 mois, depuis l'installation de votre nouvelle équipe municipale.

6 mois pendant lesquels la pandémie de la COVID 19, les chocs émotionnels, l'horreur révoltante ont dicté chacun de nos gestes, se sont invités à chacune de nos réunions, nous ont fait puiser au plus profond de nous-même pour donner toute notre énergie, tout notre temps au service de notre commune, Gometz la Ville, pour y apaiser les difficultés du quotidien et en préparer l'avenir.

J'ai avec moi une équipe travailleuse, soudée, dynamique, pressée d'avancer dans nos projets, attentive et scrupuleuse de faire respecter la loi, faire appliquer les protocoles sanitaires, gérer des situations ubuesques créées par cet invité permanent et les attentats abjects, de doubler, tripler la vigilance pour un plan Vigipirate en alerte rouge renforcée.

Quand je parle d'équipe, j'y inclus l'équipe du personnel municipal qui, chaque jour depuis septembre, a dû appliquer de nouvelles consignes, gérer de nouvelles situations, a fait preuve d'adaptabilité et d'esprit d'entraide.

C'est en symbiose avec Madame la Directrice de notre école et toutes les enseignantes que toutes les actions pour protéger le quotidien des petits écoliers ont été mises en œuvre.

Cette crise n'est pas terminée et nous avons tous besoin les uns des autres pour la surmonter en attendant le vaccin.

N'oublions pas l'aide et le soutien à nos Aînés dans les gestes quotidiens pour leur éviter l'isolement.

N'oublions pas nos associations qui sont anéanties par la situation, elles qui, au travers des bénévoles, mettent tout en œuvre pour satisfaire nos attentes de loisirs. Nous tous Gometziens, notre engagement dans les choix de loisirs proposés sur notre commune sera pour elles, la piqûre de dynamisme nécessaire à leur reprise.

N'oublions pas d'encourager et d'épauler nos commerçants par nos achats de proximité afin que la reprise de leur activité leur permette de se projeter vers l'avenir.

N'oublions pas le personnel médical, nombreux à habiter notre commune et qui, depuis des mois, surmonte une fatigue accumulée et bien lourde à gérer au quotidien.

Tous, n'oublions pas tous ces gestes sanitaires barrières pour nous protéger et préserver les autres. Les efforts doivent être maintenus pour inscrire dans la durée le reflux de l'épidémie.

En cette période de Noël et des fêtes de fin d'année, notre village se mettra en habit de lumière pour réveiller nos émotions. Il manquera notre traditionnel repas des Aînés qui nous réunissait en décembre ; le foyer ne sera pas mis en beauté par les mains magiques du club des Seniors. Aussi, c'est sous une autre forme que nous gâterons chaque Aîné de plus de 70 ans lors d'une visite annoncée.

Prenez soin de vous et de votre entourage, mais aussi, décorez vos maisons et jardins et remplissez votre cœur de l'esprit des Fêtes et du partage dans le respect des mesures sanitaires en vigueur,

*Votre Maire,
Edwige Huot-Marchand.*

26 septembre
Fête de la Biodiversité
et du Climat
AmiGoVille



france.tv



TOUS MOBILISÉS POUR LE TÉLÉTHON !

AFM TÉLÉTHON
LE COMBAT DES PARENTS
LA VIE DES ENFANTS



Soutenez le Téléthon 2020

Gometzienne, Gometzien, soutenez la recherche, faites un don !

L'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes.

L'année dernière, le montant de vos dons sur Gometz la Ville s'élevait à 3.558€ !

■ Comment faire un don ?

■ Sur la page de collecte de Gometz La Ville :

<https://soutenir.afm-telethon.fr/gometzlaville>

Vous pouvez y faire votre don de manière totalement sécurisée par carte bancaire ou Paypal jusqu'au 1er janvier 2021.

■ Sur telethon.fr

Choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, chèque ou Paypal. Le site telethon.fr est accessible depuis votre ordinateur, tablette et mobile toute l'année.

■ Par téléphone au 36 37

Dès le vendredi 4 décembre à 19h00, faites un don par téléphone au 36 37 (numéro vert, appel gratuit depuis un poste fixe). Dans les jours qui suivent votre appel, vous recevrez par courrier votre promesse de don qu'il

vous suffira de retourner avec votre chèque dans l'enveloppe affranchie jointe.

■ Par courrier

Vous pouvez compléter le Bon de Soutien ci-dessous, le découper et l'envoyer avec votre chèque à l'adresse indiquée sur le bon.

■ Devant la boulangerie (si autorisé par la préfecture)

Le samedi 5 décembre, de 9h à 19h, élus et membres des associations vous attendent devant la boulangerie Le Moulin de Gometz pour récolter vos dons.

■ En mairie

Le samedi 5 décembre, de 9h à 12h, un élu vous accueille pour récolter vos dons.

■ 66% de réduction d'impôts sur vos dons

Vous avez la possibilité de bénéficier de 66% de réduction sur votre don si vous êtes redevables de l'impôt sur le revenu ou sur la fortune. Vous recevrez un reçu fiscal, vous permettant d'attester de votre don auprès de l'administration fiscale.

→ Moi aussi, je participe au TÉLÉTHON 2020

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

→ Je fais un don de € par chèque à l'ordre de l'AFM-Téléthon.

Pas besoin de timbre ! Je renvoie mon don sous enveloppe sans l'affranchir à :

AFM-Téléthon - Opération Amis
Libre réponse 12936
16919 Angoulême Cedex 9

Vos coordonnées nous sont indispensables pour vous adresser votre reçu fiscal, vous tenir informé de nos actions et celles de nos établissements de recherche, faire appel à votre générosité et mener des études spécifiques. Vos informations ne seront en aucun cas échangées avec d'autres associations caritatives ou sociétés commerciales, elles seront éventuellement utilisées par l'AFM-Téléthon, ses établissements de recherche et ses éventuels sous-traitants pour une période de 10 ans et jusqu'à 50 ans pour des études scientifiques nécessaires. Pour la protection de vos données, vos informations peuvent faire l'objet d'un transfert hors UE pour certains traitements (peut plus d'informations, consulter notre « Politique de protection des données » sur www.afm-telethon.fr). Vous disposez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation, d'opposition et de portabilité des données en contactant le service donateurs par e-mail : relationdoreuseurs@afm-telethon.fr ou par téléphone au 0 825 07 90 95 (Service 0,15 € TTC/min + prix appel).

Si vous êtes imposable, profitez de votre avantage fiscal :
66% de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. **Votre don doit être effectué avant le 31 décembre 2020** afin de le déduire de votre déclaration de revenu 2021.

Vous bénéficiez d'une déduction fiscale sur vos dons

80€
DÉDUCTION
FISCALE
53€
CÔTÉ RÉEL
27€

100€
DÉDUCTION
FISCALE
66€
CÔTÉ RÉEL
34€



Flashez ce code depuis votre mobile pour faire votre don directement sur la page de collecte de Gometz la Ville



Application TousAntiCovid

PROTÉGEZ-VOUS ET PROTÉGEZ LES AUTRES



Téléchargez l'application

Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid 19

Face à l'accélération de l'épidémie, nous devons mobiliser tous les outils à notre disposition. Casser les chaînes de transmission de la COVID-19 est plus que jamais indispensable.

Dans ce contexte, l'application TousAntiCovid, lancée par le Gouvernement le 22 octobre 2020, vise à faciliter l'information des personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19 et à accélérer leur prise en charge, en addition de l'action des médecins et de l'Assurance Maladie.

■ A quoi sert-t-elle?

Comme l'a rappelé le Conseil Scientifique, les nouvelles technologies constituent un outil utile pour retracer les chaînes de contamination, et ce tout particulièrement lorsque la circulation du virus est élevée.

Concrètement, TousAntiCovid permet à l'utilisateur testé positif COVID-19 de prévenir immédiatement les personnes qu'il aurait pu contaminer durant sa période de contagiosité.

En regard, l'application alerte les utilisateurs qui ont pu être en contact rapproché avec cette personne testée positive Covid-19 au cours des derniers jours. Cette information va leur permettre de s'isoler immédiatement et d'éviter de contaminer à leur tour de nouvelles personnes.

L'utilisation de l'application est fondée

sur le volontariat et chaque utilisateur est libre de l'activer et la désactiver au gré des situations. C'est un outil complémentaire essentiel pour lutter contre la COVID-19. Plus l'application sera utilisée, plus vite les cas contacts seront alertés, plus nous aurons collectivement un impact sur le contrôle et l'évolution de l'épidémie.

■ Comment ça fonctionne ?

L'application utilise le signal Bluetooth d'un téléphone pour détecter un smartphone à proximité et ainsi établir de manière anonyme que plusieurs personnes se sont croisées. L'application prend en compte les contacts à moins d'un mètre pendant au moins 15 minutes. Les autres utilisateurs avec qui la personne malade est restée en contact prolongé durant sa période de contagiosité sont ainsi averties par une notification.

La période de contagiosité débute à partir des 48h qui précédent la date de début des symptômes ou sept jours avant son test positif si la personne est asymptomatique.

■ Dans le respect de la vie privée

L'application a été conçue par des experts français et assure la vie privée des utilisateurs. Les pouvoirs publics ont fait appel aux meilleurs spécialistes français pour développer l'application.

Le projet réunit l'expertise d'acteurs nationaux publics et privés (Inria, ANSSI, Orange et Dassault notamment) qui se sont attachés à préserver la sécurité et la vie privée des Français à tous les niveaux du développement du dispositif.

Tous AntiCovid ne stocke que l'historique de proximité d'un téléphone mobile et aucune autre donnée. Il n'est pas possible de connaître l'identité d'un utilisateur de l'application, ni qui il a croisé, ni où, ni quand. L'utilisateur peut également faire le choix d'effacer son historique ponctuellement s'il le désire.

Estelle Guyot.





HOMMAGE À SAMUEL PATY DEVANT LA MAIRIE

Hommage à Samuel Paty

Jeudi 22 octobre à 18h, Gometziens et élus se sont réunis dans le respect des gestes barrières sur le parvis de la mairie afin de rendre hommage à Samuel Paty, tué dans d'horribles circonstances. Une gerbe de fleurs, une minute de silence, et le discours de votre Maire, Edwige Huot-Marchand.

« Hier nous avons été nombreux à assister, par écran interposé, à l'hommage national pour saluer la mémoire de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, assassiné dans des conditions ignobles et barbares.

J'ai été émue aux larmes par cet assassinat. Mes pensées se sont tournées vers sa famille, son fils, ses collègues et tous les collégiens qui l'ont connus en tant que professeur.

Je suis votre Maire mais j'ai été enseignante. Mes premiers stages étaient à La Courneuve et au Blanc Mesnil, j'ai connu très jeune les banlieues difficiles et l'impression d'être livrée à moi-même, désarmée dans un climat d'insécurité. Je me devais de vous réunir pour cet hommage.

Ainsi, ce soir, nous, habitants de Gometz-la-Ville en présentiel ou par la pensée sommes réunis pour saluer la mémoire et l'engagement de Samuel Paty qui enseignait l'histoire-géographie, le civisme et, par-delà, la liberté d'expression. Chacun d'entre nous sent bien que les moments d'hommage et de recueillement ne suffisent plus, même s'ils marquent utilement une détermination collective. Avec cet assassinat par décapitation parce que ce professeur exerçait sa mission, enseignait, je le répète, la liberté d'expression, le terrorisme islamiste diffus s'attaque à ce que nous sommes, gravit un pas supplémentaire et porte atteinte aux valeurs qui fondent notre République : Liberté, Égalité, Fraternité, et bien sûr Laïcité.

La République, elle commence à l'échelle de la commune, de la mairie avec ses élus, et de l'école avec ses enseignants. Mesdames et Messieurs, je salue votre présence à mes côtés.

Nous sommes tous des passeurs d'histoire et de savoir. Il est fondamental pour nous tous de porter en nous les valeurs de la République Française laïque.

Ce mot « laïc » n'est pas inscrit dans la devise de notre République mais il sous-tend chacun de ses trois mots emblématiques. Il en est indissociable pour garantir notre Liberté, notre Égalité et notre Fraternité, pour s'exprimer au-delà des différences.

Ces valeurs, nous tenions à les rappeler, Elus municipaux et Enseignants, en déposant cette gerbe de fleurs au pied de notre mairie pavée et endeuillée.

Nous laisserons cette gerbe à l'effigie de Samuel Paty devant la mairie et chacun pourra s'y arrêter en communion de pensées.

Je vous remercie de votre présence en mémoire de ce professeur tué sauvagement pour enseigner la liberté d'expression. »

Edwige Huot-Marchand.

le gometzien N°37 – Hiver 2020



HOMMAGE À TOUS LES MORTS POUR LA FRANCE

Cérémonie du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre a eu lieu en comité restreint au Monument aux Morts.

Votre maire Edwige Huot-Marchand a lu le message national adressé par la ministre déléguée, une gerbe a été déposée et La Marseillaise chantée à capella.

« C'était il y a un siècle. Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis 2 ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un, parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire. Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu. »

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au

Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des instants passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha. »

Geneviève DARRIEUSSECQ – Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées.

RECYCLONS NOS BOUCHONS !



COLLECTE DES BOUCHONS EN PLASTIQUE



Recyclez vos bouchons

Un geste solidaire + un geste pour l'environnement !

Chacun d'eux ne vaut rien mais, par millions, ils rapportent gros. Les bouchons en plastique financent chaque année plusieurs centaines de milliers d'euros d'actions au profit du handicap grâce à l'association Bouchons d'Amour.

■ L'association Bouchons d'Amour

L'association nationale Bouchons d'Amour, parrainée par Jean-Marie Bigard, a pour but de collecter les bouchons et couvercles en plastique.

Cette collecte permet de participer au financement :

- de chiens d'assistance Handi'Chiens,
- de la Fédération Française Handisport,
- d'équipements pour personnes en situation de handicap.

Les Bouchons d'Amour sont reconnus comme association d'intérêt général.

■ Handi'Chiens à Limours

Les Bouchons d'Amour soutiennent l'association Handi'Chiens qui éduque et remet gratuitement des chiens d'assistance aux personnes, enfants et adultes, en situation de handicap afin de les aider et les accompagner au quotidien. Handi'Chiens est très présente sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Limours depuis 2012.

En effet, il y existe trois délégations familles d'accueil sur Limours et Forges les Bains. C'est l'association « 4 pattes pour un fauteuil » qui œuvre pour Handi'Chiens sur le territoire de la CCPL.

D'ailleurs, l'association est continuellement en recherche de familles d'accueil pour accueillir un chiot Labrador ou Golden Retriever pendant 16 mois.

Si vous souhaitez plus d'information, contactez Isabelle Durand : 06 07 29 97 62 / Régis Pichot : 06 84 72 95 20
Mail : 4pattespourunfauteuil@gmail.com

■ Les bouchons à collecter

Tous les bouchons et couvercles en plastique sont collectés à l'exception :

- des bouchons de produits hautement toxiques
- des bouchons de sécurité
- des bouchons de médicaments.

■ Où les collecter à Gometz ?

Vous pouvez déposer vos bouchons en mairie, aux heures d'ouverture habituelles.



Vos bacs de collecte à la Mairie de Gometz

Alexia Beaufils.



Tremplin Citoyen

Pour les 16/25 ans : impliquez-vous 40 heures et gagnez 400€

Le Département propose ce dispositif pour valoriser l'engagement citoyen des 16-25. Il répond à deux objectifs : aider le jeune à prendre son autonomie et développer son esprit citoyen.

■ Tu donnes, tu reçois !

Le principe du Tremplin Citoyen est très simple :

■ **Donner 40h en s'impliquant de manière citoyenne dans une association ou une collectivité publique** pour y effectuer une mission d'intérêt général.

■ **Recevoir 400€ pour financer :**

- **mobilité** : financer une partie du permis de conduire, du Pass Navigo et de la carte Imagine'R...

- **études et formation** : financer les frais d'inscription, les fournitures nécessaires à la formation, le BAFA.

- **logement** : financer des frais liés à l'emménagement et à l'installation (caution, achat de mobilier et électroménager,...) ou loyer étudiant.

- **santé** : financer le coût de la protection sociale étudiante ou des frais de santé non remboursés ou peu remboursés.

■ Qui peut en bénéficier ?

Pour l'obtenir, il faut :

- résider en Essonne depuis au moins 6 mois,
- obligatoirement assumer un reste à charge de 10 % du montant du projet déposé,
- avoir un compte bancaire ou postal nominatif (hors livret A),
- justifier de la réalisation de 40 heures d'engagement ou 35 heures dans le cas de l'obtention du Certificat Prévention et Secours Civiques niveau 1 (PSC1, valable 3 ans).

■ Les offres

Des offres sont proposées par les associations et collectivités essoniennes et consultables sur : <https://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/plateforme-de-lengagement-citoyen/>

Ou adressez-vous directement aux associations de votre choix pour leur proposer vos talents.

■ Votre mairie a besoin de vous !

Si vous souhaitez animer les temps périscolaires, aider aux repas, surveiller les récréations du groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin, l'équipe périscolaire peut vous

accueillir dans le cadre de votre mission Tremplin Citoyen.

Déposez votre CV et lettre de motivation en mairie et préparez-vous à passer un entretien avec le responsable périscolaire.

■ Comment s'inscrire ?

1/ Imprimer le dossier de candidature sur :

<https://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/jeunesse-tremplin-citoyen/le-tremplin-citoyen>

2/ Le remplir et joindre les justificatifs demandés.

3/ Envoyer le tout

- par courrier :

Conseil départemental de l'Essonne
Service Jeunesse
Tremplin Citoyen
Boulevard de France
91012 Evry cedex

- ou par email :
service-jeunesse@cd-essonne.fr

■ Plus d'infos

Le Service départemental Jeunesse est à votre disposition :

Sabryna Torres : 01 60 91 93 65

Véronique Verdier : 01 60 91 93 54

Larissa Inabo : 01 60 91 95 03

Estelle Guyot.



Bus MobilTest Covid-19

Mobilisée depuis le début de la crise sanitaire, la région Ile de France a renforcé les moyens de dépistage sur le territoire Francilien avec 2 objectifs :

- Rendre les tests de dépistage accessibles au plus grand nombre
- Réduire le temps d'attente pour se faire dépister en augmentant l'offre de tests gratuits sans rendez-vous.

Depuis le 2 septembre 2020, 4 bus MobilTest Covid (dont 2 spécialement affectés aux communes rurales) financés par la région sillonnent ainsi les communes d'Ile de France. Ces bus proposent 2 types de tests :

- Des tests virologiques dits « PCR » pour déterminer si une personne a été récemment contaminée par le virus et est donc contagieuse.
- Des tests sérologiques rapides pour détecter la présence d'anticorps caractéristiques de la maladie.

Ces bus peuvent réaliser chacun 200 tests par jour soit la capacité d'un laboratoire parisien. Les tests sont réalisés par des professionnels de santé en lien avec des laboratoires agréés et dans le plus strict respect des préconisations édictées par les autorités sanitaires afin de garantir une prise en charge sécurisée et de qualité. Le tout en veillant au respect des gestes barrières et de la distanciation sociale, et en donnant la priorité aux personnes symptomatiques.

A Gometz la Ville, l'opération s'est déroulée le mardi 29 septembre sur le parking du foyer rural.

Alexia Beaufils.

Retrouvez le reportage diffusé sur France 2

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/covid-19-un-bus-laboratoire-en-zone-rurale-en-ile-de-france_4130839.html



Conseils municipaux

Séance du 24 mai 2020

L'an deux mil vingt le vingt-quatre mai à onze heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gometz la Ville proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis au Foyer Rural sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Installation du Conseil Municipal par Monsieur JACQUEMARD, Maire
- 2 – Déclaration de huis clos
- 3 – Prise de présidence par le doyen de l'assemblée
- 4 – Nomination du secrétaire de séance et d'un assesseur (un seul assesseur en raison des consignes de sécurité)
- 5 – Election du Maire
- 6 – Prise de présidence par le nouveau Maire
- 7 – Création de 4 postes d'Adjoints
- 8 – Election des 4 Adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel (article L 2122-7-2)
- 9 – Délégation au Maire des attributions de fonction par le Conseil Municipal
- 10 – Lecture de la Charte de l'Elu Local

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard JACQUEMARD, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés Mesdames et Messieurs : Edwige HUOT-MARCHAND, Pierre-Yves NIZOU, Estelle GUYOT, Magdi TAGHIAN, Cécile MOUNOLOU, Christian LEREBOUR, Emma WERFELI, Nelson SEGUNDO, Myriam GIRARD, Witold GORSKI, Alexia BEAUFILS, Bernard LLORET, Sonia PIALAT, Eric BUSSIÈRE, Danièle CLAERHOUT.

Etaient présents : Edwige HUOT-MARCHAND, Pierre-Yves NIZOU, Estelle GUYOT, Magdi TAGHIAN, Cécile MOUNOLOU, Christian LEREBOUR, Emma WERFELI, Nelson SEGUNDO, Myriam GIRARD, Witold GORSKI, Alexia BEAUFILS, Bernard LLORET, Sonia PIALAT, Eric BUSSIÈRE, Danièle CLAERHOUT.

Monsieur Bernard JACQUEMARD, Maire, informe avoir reçu 12 courriers de membres du Conseil Municipal demandant que la séance du Conseil d'Installation du Conseil Municipal de la mandature 2020-2026 se tienne à huis clos.

Il déclare que la séance se tiendra à huis clos et propose l'aval aux membres du Conseil Municipal.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Monsieur Bernard JACQUEMARD, Maire, demande au membre du Conseil Municipal le/la plus âgé(e) de prendre la présidence.

Madame Edwige HUOT-MARCHAND la plus âgée des membres du Conseil Municipal prend ensuite la présidence.

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Constitution du bureau :

Madame GUYOT a été désignée secrétaire.

Le Conseil Municipal a désigné un assesseur au moins parmi ses membres. Eric BUSSIÈRE est désigné assesseur.

ÉLECTION DU MAIRE

Après un appel de candidature à la fonction de Maire, il est procédé au déroulement du vote.

Candidate : Edwige HUOT-MARCHAND

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé, dans l'urne placée devant la Présidente, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote par les assesseurs donne les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre des suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

Edwige HUOT-MARCHAND a obtenu 15 votes

Mme Edwige HUOT-MARCHAND ayant obtenu 15 voix a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

2) CRÉATION DE 4 POSTES D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que cela puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal, ce qui donne pour la commune de Gometz la Ville un effectif maximum de 4 adjoints. (...)

Conseils municipaux

Séance du 24 mai 2020 (suite)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

ÉLECTION DES 4 ADJOINTS AU SCRUTIN DE LISTE À LA MAJORITÉ ABSOLUE SANS PANACHAGE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints à quatre,

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints se fait au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. (article L.2122-7-2)

Liste :

Estelle GUYOT
Magdi TAGHIAN
Cécile MOUNOLOU
Witold GORSKI

Après dépouillement par les assesseurs, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remportée l'élection.

Liste :

Estelle GUYOT
Magdi TAGHIAN
Cécile MOUNOLOU
Witold GORSKI

DÉLÉGATION AU MAIRE DES ATTRIBUTIONS DE FONCTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un

caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

(...)

Conseils municipaux

Séance du 24 mai 2020 (suite)

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle sans limite ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans limite ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € ;

21° D'exercer en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide de confier à Madame le Maire les délégations exposées ci-dessus.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local aux membres du Conseil Municipal et rappelle les articles L 2123-1 à L 2123-35 et R 2123-1 à D 2123-28 du Code Général des Collectivités Territoriales dont ils ont reçu copie informatique par courriel personnalisé.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12H15.

Conseils municipaux

Séance du 30 juin 2020

L'an deux mil vingt le trente juin à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gometz la Ville légalement convoqués se sont réunis au Foyer Rural en séance publique ordinaire, sous la présidence de Edwige HUOT-MARCHAND, Maire.

Etaient présents : Edwige HUOT-MARCHAND, Magdi TAGHIAN, Cécile MOUNOLOU, Witold GORSKI, Christian LEREBOUR, Myriam GIRARD, Nelson SEGUNDO, Pierre-Yves NIZOU, Alexia BEAUFILS, Eric BUSSIÈRE, Danièle CLAERHOUT.

Absents excusés : E. GUYOT, B. LLORET, E. WERFELI, S. PIALAT pouvoir à C. MOUNOLOU

La séance est ouverte à 20H55.

Madame Alexia BEAUFILS a été désignée secrétaire.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal du 11 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1 – Vote des taux des taxes foncières 2020

2 – Fonds de concours 2018 et 2019

3 – Décision modificative n°1

4 – Désignation des membres de la Commission de sécurité

5 – Désignation des membres de la Commission Intercommunale d'évaluation des transferts de charges

6 – Tarifs Cantine - Etude – Garderie – NAP pour la rentrée 2020-2021

Compte rendu des décisions du Maire :

- Décision n° 2020-1 du 29 juin 2020 – Signature d'une convention de stage pour l'accueil d'un stagiaire au sein du service administratif du 29 juin au 13 juillet 2020.

- Décision n° 2020-2 du 30 juin 2020 – Signature du contrat de restauration collective avec Yvelines Restauration pour l'année scolaire 2020 – 2021

1 – VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIÈRES 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- VU le budget approuvé du précédent exercice et les comptes rendus tant par le Maire que par le Receveur Municipal des recettes et dépenses de cet exercice ;

- VU l'état fiscal N° 1259 de notification des taux d'imposition de 2020 des taxes foncières communiqué par les services fiscaux ;

DÉCIDE de fixer les taux de la fiscalité directe locale pour

l'année 2020, selon le tableau ci-dessous pour un produit fiscal attendu de 458 220 € ;

| | Bases prévisionnelles | Taux (proposés) | Produits attendus |
|------------------------|-----------------------|-----------------|-------------------|
| Taxe Foncière bâti | 2 452 000 € | 17,50 % | 429 100 € |
| Taxe Foncière non-bâti | 52 000 € | 56 % | 29 120 € |
| TOTAL | | | 458 220 € |

- DIT que le montant prévisionnel des contributions directes voté au budget primitif de l'année 2020 est inscrit à l'article 73111.

2) FONDS DE CONCOURS 2018 ET 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-16,

VU la délibération n° 2018-74 de la Communauté de Communes en date du 13 septembre 2018,

VU la délibération n° 2019-66 de la Communauté de Communes en date du 3 octobre 2019,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) et notamment les dispositions incluant la commune de Gometz la Ville comme l'une de ses communes membres,

CONSIDÉRANT que la commune de Gometz la Ville supporte des dépenses d'entretien des bâtiments communaux et d'entretien de la voirie communale imputables aux dépenses de fonctionnement. Il est envisagé de demander un fonds de concours sur ces dépenses,

CONSIDÉRANT que pour l'année 2018 ces dépenses de fonctionnement s'élèvent à 97 361,96 € TTC,

CONSIDÉRANT que pour l'année 2019 ces dépenses de fonctionnement s'élèvent à 70 272,11 € TTC,

Madame le Maire demande de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) à hauteur de 21 116,01 € pour l'année 2018 et à hauteur de 21 517 € pour l'année 2019 en vue de participer au financement des dépenses d'entretien des bâtiments communaux et d'entretien de la voirie communale.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

DIT que la recette correspondante sera imputée à l'article 74751 du budget en cours.

3 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

- VU l'exposé de Monsieur GORSKI ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ; (...)

Conseils municipaux

Séance du 30 juin 2020 (suite)

- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4/03/2020 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours ;
- CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la modification des imputations telles que figurant dans l'annexe ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1.

4 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉSIGNE comme membres de la commission de Sécurité :

Présidente : 1

E. HUOT-MARCHAND

Membres titulaires : 2

- C. LEREBOUR

- PY. NIZOU

Membres suppléants : 2

- M. TAGHIAN

- W. GORSKI

5 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉSIGNE comme membres de la commission intercommunale d'évaluation des transferts de charges :

Membres titulaires : 2

- N. SEGUNDO

- M. GIRARD

6 – TARIFS CANTINE ÉTUDE GARDERIE NAP POUR LA RENTRÉE 2020-2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

REPORTÉ le vote de cette décision

QUESTIONS DIVERSES

1/ Point sur la location du terrain acquis par la commune derrière le cimetière par l'association POTAGO.

Point rajouté à l'ordre du jour par E.HUOT-MARCHAND.

Potago est une association de Gometz la Ville créée en 2016. Ils louent le terrain derrière le cimetière sur lequel ils s'occupent d'un jardin potager.

Terrain de la famille GENEST / exploité par Raymond PESCHEUX : 1800m2.

Potago paye un loyer à la famille GENEST de 150€ par an.

En accord avec la famille GENEST, la commune a acquis une parcelle de 5600m2 sur laquelle figure le terrain loué par Potago.

L'acte de vente a été signé en mars 2020.

Il est envisagé de déplacer les services techniques de la commune sur ce terrain.

Le bail de Potago se termine le 18/07/2020 et sera reconduit pour un an par tacite reconduction.

Le délai de prévenance est de 6 mois => s'ils doivent partir ce ne peut être avant le 18/07/2021.

Le Conseil devra statuer sur la continuité ou non de cette location en fonction des besoins d'occupation de ce terrain par la commune.

Edwige ramène les plans de la parcelle pour le Conseil du 6/07 pour commencer à étudier la question.

La convention liant le propriétaire du terrain (la commune) et Potago a été très mal rédigée. Dans tous les cas, il y a grande nécessité à résilier cette convention et refaire un bail en bonne et due forme. Il faudra rapidement envoyer la lettre recommandée pour mettre fin à la convention et en revoir les termes.

2/ Charte Alzheimer

Nous avons reçu un courrier de France Alzheimer demandant aux communes si elles souhaitent réaliser des actions en leur faveur. L'idée est de devenir signataire d'une charte « Ville aidante Alzheimer » Décision à prendre lors du Conseil du 06/07.

3/ Handiguide des sports

Nous avons reçu un courrier de Handiguide des sports qui souhaite savoir si nous avons des offres sportives adaptées aux personnes en situation de handicap : prendre connaissance de ce courrier pour le 6/07.

Point qui pourrait être pris par la Commission Animation pour répertorier les actions possibles. (...)

Conseils municipaux

Séance du 30 juin 2020 (suite)

Exemple : l'atelier chorale accueille une personne en fauteuil et une autre personne avec un handicap => pourrait être répertoriée comme chorale inclusive

Exemple : le théâtre enfants a souvent accueilli des enfants handicapés

En parallèle, il serait intéressant de faire un récapitulatif des endroits à réaménager dans la commune pour que les fauteuils ou les poussettes puissent passer sans problème (haies, trottoirs).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23H15

Séance du 6 juillet 2020

L'an deux mil vingt le six juillet à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Gometz la Ville légalement convoqués se sont réunis au Foyer Rural en séance publique ordinaire, sous la présidence de Edwige HUOT-MARCHAND, Maire.

Etaient présents : E. HUOT-MARCHAND, M. TAGHIAN, C. MOUNOLOU, W. GORSKI, B. LLORET, C. LEREBOUR, M. GIRARD, N. SEGUNDO, S. PIALAT, P. Y. NIZOU, A. BEAUFILS, D. CLAERHOUT.

Absents excusés :

E. GUYOT pouvoir à M. GIRARD

E. WERFELI pouvoir à M. TAGHIAN

E. BUSSIÈRE pouvoir à E. HUOT-MARCHAND

Madame BEAUFILS a été désignée secrétaire.

La séance est ouverte à 21H.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1 – Désignation des membres du CCAS

2 – Désignation des membres de la Caisse des Ecoles

3 – Désignation des membres délégués au Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse

4 – Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

5 – Tarifs cantine – garderie – Etude – NAP pour la rentrée scolaire 2020-2021

Questions diverses

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Désignation des membres de la commission jumelage
- Présence aux commissions du PNR et de la CCPL
- Sujets reportés lors du dernier Conseil : HandiGuide et Charte « Ville aidante Alzheimer »

1 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal. Il est obligatoire dans toutes les communes de plus de 1 500 habitants.

Il met en œuvre une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

En application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire.

Le nombre des membres est fixé par le Conseil Municipal. Il comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- E. HUOT-MARCHAND, Présidente membre de droit

DESIGNE :

C. MOUNOLOU, Vice-Présidente

E. WERFELI, P. Y. NIZOU, B. LLORET, S. PIALAT, D. CLAERHOUT

Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. (...)

Conseils municipaux

Séance du 6 juillet 2020 (suite)

2) DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que chaque commune doit en principe être dotée d'une caisse des écoles dont le comité est présidé par le maire et comprend notamment deux conseillers municipaux désignés par le conseil qui peut, par délibération motivée, porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé (sans excéder le tiers de ses membres).

Sa vocation est de financer les sorties, spectacles et voyages des enfants du Groupe Scolaire Ingénieur Jean Bertin ; elle est indépendante de la coopérative scolaire dont la vocation est essentiellement l'achat de matériel pour la classe.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer à 5 le nombre des membres au comité de la Caisse des Écoles.

- E. HUOT-MARCHAND, Présidente membre de droit

DÉSIGNE :

C. MOUNOLOU, A. BEAUFILS, S. PIALAT, W. GORSKI, E. WERFELI

Membres au comité de la Caisse des Ecoles.

3 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DÉLÉGUES AU PARC NATUREL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PROPOSE la candidature de :

- E. HUOT-MARCHAND

En qualité de délégué titulaire

- C. LEREBOUR

En qualité de délégué suppléant

Au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR).

4 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

En vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications

d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le Code Général des Impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- être âgé de 18 ans minimum ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisations foncière des entreprises).

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- E. HUOT-MARCHAND, Maire, membre de droit

PROPOSE :

Commissaires titulaires :

W. GORSKI, N. SEGUNDO, M. GIRARD, B. LLORET, C. LEREBOUR, M. TAGHIAN, R. PESCHEUX, A. MAZINGUE-DESAILLY, B. JACQUEMARD, H. GUILLAUME, D. DOUGLAY, J. GILLION.

PROPOSE :

Commissaires suppléants :

C. MOUNOLOU, E. WERFELI, P. Y. NIZOU, E. GUYOT, E. BUSSIÈRE, D. CLAERHOUT, J. BIDARD, V. SERRANO, P. DUQUESNOY, M. BOULAY, F. JEAN, A. PARIS. (...)

Conseils municipaux

Séance du 6 juillet 2020 (suite)

5 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION JUMELAGE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉSIGNE comme membres de la commission Jumelage :

Présidente : 1

- E. HUOT-MARCHAND

Membres : 6

- W. GORSKI, trésorier
- E. GUYOT, vice-présidente
- C. MOUNOLOU
- S. PIALAT
- E. BUSSIÈRE
- D. CLAERHOUT

6 – TARIFS CANTINE ÉTUDE GARDERIE NAP POUR LA RENTRÉE 2020-2021

Pour l'année scolaire 2020/2021 les tarifs cantine – garderie – Etude – NAP sont reconduits comme suit :

Restaurant scolaire :

- 4,12 € le repas pour un enfant Gometzien
- 4,74 € le repas pour un enfant non Gometzien
- 1,75 € le service PAI pour un enfant Gometzien
- 2,01 € le service PAI pour un enfant non Gometzien
- 5,75 € le repas adulte scolaire

Garderie du matin :

- 1,61 € la garderie du matin pour un enfant Gometzien
- 1,85 € la garderie du matin pour un enfant non Gometzien

Garderie de l'après-midi :

- 2,14 € la garderie de l'après-midi pour un enfant Gometzien
- 2,46 € la garderie de l'après-midi pour un enfant non Gometzien

Garderie du soir :

- 1,61 € la garderie du soir pour un enfant Gometzien
- 1,85 € la garderie du soir pour un enfant non Gometzien

Etude surveillée et Activités Périscolaires (tous les jours 16h45 à 17h45 – sauf le mercredi) :

L'inscription se fait via la fiche de renseignements à retourner en mairie.

Celle-ci est obligatoire pour toute l'année à jours fixes pour l'étude surveillée et les Activités Périscolaires.

Le tarif / jour dans le cadre du forfait mensuel :

3,95 € / enfant Gometzien.

Le tarif / jour dans le cadre du forfait mensuel :

4,54 € / enfant Non Gometzien.

| Forfait mensuel pour l'année | Forfait 1 jour /semaine | Forfait 2 jours /semaine | Forfait 3 jours /semaine | Forfait 4 jours /semaine |
|--|-------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Etude surveillée Activité périscolaire Gometzien | 13,43 € | 26,86 € | 40,29 € | 53,72 € |
| Etude surveillée Activité périscolaire Non Gometzien | 15,44 € | 30,87 € | 46,31 € | 61,74 € |

Pour une inscription en cours d'année (nouvel arrivant), le montant sera calculé au prorata.

La réduction pour le 2ème enfant et suivant d'une même famille sera égale à 30 % de la grille proposée.

L'étude surveillée est réservée aux enfants de l'élémentaire à partir du CE1.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs cantine – garderie – étude – NAP pour la rentrée scolaire 2020-2021.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Participation aux commissions du PNR et de la CCPL
Commissions du PNR

Agriculture : Christian LEREBOUR + Danièle CLAERHOUT + Bernard LLORET

Architecture, urbanisme et paysage : Magdi TAGHIAN + Witold GORSKI

Biodiversité et environnement : Alexia BEAUFILS + Sonia PIALAT

Communication et Animation: Alexia BEAUFILS + Estelle GUYOT

Education à l'environnement et au territoire : Cécile MOUNOLOU + Alexia BEAUFILS

Patrimoine et culture : Myriam GIRARD + Edwige HUOT-MARCHAND

Tourisme, liaison douce et développement durable : Myriam GIRARD + Danièle CLAERHOUT + Alexia BEAUFILS

Développement économique et énergie : Nelson SEGUNDO + Eric BUSSIÈRE

Commissions de la CCPL

Développement économique et aménagement du territoire : Sonia PIALAT + Danièle CLAERHOUT + Nelson SEGUNDO (...)

Conseils municipaux

Séance du 6 juillet 2020 (suite)

Commissions de la CCP1 (suite)

Travaux et équipements : Magdi TAGHIAN + Bernard LLORET + Pierre-Yves NIZOU

Cohésion sociale : Emma WERFELI + Cécile MOUNOLOU

Finance et prospective : Witold GORSKI + Danièle CLAERHOUT + Nelson SEGUNDO

Education : Cécile MOUNOLOU + Sonia PIALAT

Intercommunalité et environnement : Magdi TAGHIAN +

Myriam GIRARD + Bernard LLORET + Alexia BEAUFILS

Vie culturelle et sportive et patrimoine : Pierre-Yves

NIZOU + Estelle GUYOT + Alexia BEAUFILS

Communication et imprimerie : Estelle GUYOT

Transport et déplacement : Bernard LLORET + Magdi TAGHIAN + Danièle CLAERHOUT

Nouvelles Technologies de l'Information et de la

Communication haut débit : Eric BUSSIÈRE + Myriam GIRARD + Witold GORSKI

2/ Charte Alzheimer

Nous avons la possibilité de signer la charte « Ville aidante Alzheimer ».

Il y a quelques cas Alzheimer sur la commune.

A travers cette adhésion, la commune signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Elle sera aidée par France Alzheimer dans cette démarche.

Le Conseil est favorable à l'inscription.

3/ Handiguide des sports

Le Handiguide des sports a pour objectif de recenser l'offre sportive adaptée près de chez soi pour toutes les personnes en situation de handicap.

Voir avec le CFS pour recenser l'offre de sports à destination des personnes handicapées.

4/ Occupation du terrain derrière le cimetière par l'association POTAGO.

Le notaire confirme qu'il faut envoyer un recommandé pour signifier à l'association que suite au changement de propriétaire il faut refaire la convention et en profiter pour la remettre à jour.

Prochaines étapes :

- Se réunir pour envisager le projet de construction des services techniques sur cette parcelle

- Trouver des solutions pour déplacer le potager

- Rencontrer l'association Potago en septembre

5/ Divers

Suite à l'inscription à toutes les commissions, il est demandé aux conseillers de :

- Transmettre leurs dates de présence à des commissions à la mairie pour mise à jour d'un calendrier partagé
- Faire des comptes rendus pour partage au reste de l'équipe

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23H25

ÉTAT CIVIL DE GOMETZ LA VILLE

Naissances

- Elsa OLLIVIER née le 07/07/2019
- Vanessa CORGA ALVES VELOSSO née le 15/07/2019
- Aliya YAKHOU née le 16/07/2019
- Mewen LERAY DROUIN né le 01/10/2019
- Aryana ARACIL née le 30/10/2019
- Clara AZZI née le 05/12/2019
- Rachel FALOR née le 03/01/2020
- Paul RAVEAU né le 22/02/2020
- Mohammed SELTANI né le 05/04/2020

Mariages

- Dominique LAFAYSSE et Marie-Christine GIANNA mariés le 06/06/2019
- Julien HAIRAPIAN et Florence TRÉHIN mariés le 06/07/2019
- Olivier COPLO et Nathalie BAUTHAMY mariés le 19/10/2019

Décès

- Gérard MICHEL décédé le 02/10/2019
- Michèle BOYELDIEU épouse UHLRICH décédée le 09/03/2020
- Odette MOCQUET épouse HOTTIN décédée le 15/04/2020
- André CLAERHOUT décédé le 14/05/2020
- Annie GIARDINA épouse BONNAUD décédée le 05/06/2020
- René BARA décédé le 09/08/2020



Vos fruits et légumes frais

Installé depuis plus d'un an dans la zone d'activité des 3 quartiers, à côté de la boulangerie Le Moulin de Gometz, Christophe - gometzien depuis plusieurs années - vous propose un large choix de fruits et légumes frais toute l'année dans sa boutique Le Panier Frais de Gometz.

▪ Sur place

Vous y trouverez des fruits et des légumes de saison en arrivage journalier, une large sélection de légumes locaux, bio ou issus d'agriculture raisonnée, un choix impressionnant d'olives agrémentées de condiments et d'épices, des fruits secs ainsi que des œufs frais provenant d'un agriculteur local.

▪ Sur commande

Christophe propose des paniers chaque semaine composés de fruits et légumes de saison entre 15 et 20€ pour faire le plein de vitamines.

Si vous préférez le prêt à déguster, il prépare des plateaux apéritifs composés de fromages, légumes frais et olives ou des plateaux de fruits frais coupés.

Si vous souhaitez offrir un cadeau original, n'hésitez pas à commander un magnifique panier de fruits frais aussi beau que bon !

Si vous souhaitez vous faire livrer à domicile, c'est tout à fait possible également et sans frais supplémentaires.

▪ Horaires d'ouverture :

- Du mardi au samedi : 9h00 à 20h00
- Dimanche : 9h00 à 14h00

▪ Contact

Le panier frais de Gometz
3 Espace des Trois Quartiers
91400 Gometz la Ville
tel : 06.50.62.78.34

Estelle Guyot.



Pour connaître
les paniers
de la semaine,
rendez-vous
sur Facebook :



Nouveaux commerces/services

Psycho-Relaxologue



Sophie Peultier vous propose une écoute et un accompagnement.

Après avoir travaillé 20 ans en cabinet à Longpont sur Orge, j'ai choisi de m'installer à Gometz la Ville.

Je suis également présidente de l'antenne Essonnienne de l'association "stop aux violences sexuelles". Et dans le cadre du suivi thérapeutique des patients victimes, nous proposons un atelier thérapeutique escrime de reconstruction qui se déroule à Breuillet.

Mère de trois enfants, passionnée par le thème du transgénérationnel, sensible aux cultures autochtones, fascinée par la richesse et la complexité humaine, j'aime le mouvement et l'harmonie des arts, en particulier la peinture que je pratique.

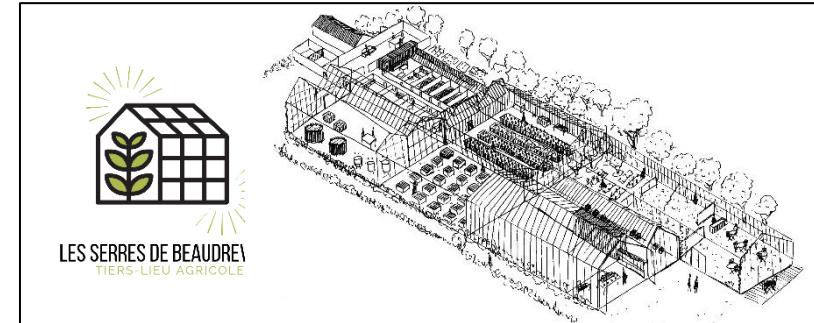
Activités : Je reçois des enfants, des adolescents et des adultes. Je les accompagne dans leur difficulté, divorce, maladie, crise existentielle, mal-être, problème relationnel, quête de sens, grossesse difficile, au travers de leur histoire, de celle de leur ancêtres, par la parole, le travail émotionnel, l'arbre généalogique, l'EMDR, la relaxation, les exercices bio-énergétiques, la méditation.

■ Contact

Sophie Peultier

Les Taillis Bourdrie,
Rue des Molières
91400 Gometz la Ville
Tel : 01.69.01.47.29
Mobile : 06.98.77.11.50
Mail : sophie.peultier@gmail.com

Les Serres de Beaudreville



En cette année 2020 particulière, nous avons tous dû travailler et vivre autrement. Le besoin de sens s'est exprimé et le tiers lieu des « Serres de Beaudreville » a vu le jour au 43 route de Beaudreville.

■ Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

C'est un espace de collaboration, de création et de production partagé par des indépendants ou des petites structures qui mettent leurs moyens et compétences en commun.

■ La mission

L'association « Faire Vivre les Serres de Beaudreville » a pour objet de favoriser l'installation de porteurs de projets à vocation agricole désireux de partager l'éthique et les valeurs d'échange qui figurent dans la charte de l'association et promouvoir l'innovation, le lien et le travail.

Sa mission est de permettre aux membres d'utiliser des espaces et/ou des locaux situés sur le site tout en leur fournissant un accompagnement et coordonnant les différentes activités hébergées au sein de la structure.

■ Les projets

Ce lieu, à dominante AGRICOLE, accueillera à terme des activités - de PRODUCTION (apiculture, morilles, aquaponie,...), - de TRANSFORMATION (kefir,...), - de COMMERCIALISATION (espace de vente de matériel en apiculture)

et également d'autres services liés comme des espaces de co-working, un atelier partagé (type fabLab), des animations d'ateliers, des espaces de détente et d'échanges pour des porteurs de projets en cohérence avec les thématiques soutenues,

■ Contact

Porteurs de projet, voisin/habitant ou membre associatif, vous souhaitez vous investir dans ce projet ?

Mail : hello@serres-beaudreville.org

Site internet : <https://www.helloasso.com/associations/faire-vivre-les-serres-de-beaudreville>

Nouveaux commerces/services

Huîtres – Crustacés – Poissons : LA BONNE Z'UITE



Fabien Nebout, pêcheur/ostréiculteur installé à Royan, vous fait partager ses produits directement pêchés à La Tremblade, petite commune à quelques kilomètres de Marennes.

Installé tous les vendredis devant la boulangerie Le Moulin de Gometz de 16h30 à 19h30, il vous propose :

- **Huîtres Marennes d'Oléron** : élevées sur le littoral atlantique français, mises en claires dans le bassin de Marennes Oléron, exclusivement conditionnées par des exploitations du bassin de Marennes Oléron et certifiées par un Organisme Certificateur indépendant et contrôlées par le Service Qualité et un Organisme Certificateur.
 - N°1 à 11,50€ la douzaine
 - N°2 à 10,50€ la douzaine
 - N°3 à 9,50€ la douzaine
 - N°4 à 8,50€ la douzaine
 - N°1 Spéciale à 14,00€ la douzaine
 - N°2 Spéciale à 13,00€ la douzaine
 - N°3 Spéciale à 12,00€ la douzaine
 - Huître de Noël Excellence à 15,00€ la douzaine
- **Crevettes cuites** :
 - Crevettes sauvages à 6,90€/100g
 - Crevettes BIO de Madagascar à 4,50€/100g
 - Crevettes roses à 2,80€/100g
 - Crevettes grises à 4,90€/100g
- **Bulots cuits** : natures, à la provençale ou épicés : 1,90€/100g
- **Langoustines cuites** : 3,90€/100g
- **Saint Jacques** : 7,50€/100g
- **Saumon fumé** : 6€/100g
- **Chiffonnade de saumon fumé mariné maison** : 4,90€/100g
- **Anchois** : ail/persil, à la provençale ou à l'oriental épicés : 3,90€/100g
- **Harengs à l'huile** : 26,90€/kg
- **Soupe de poissons** : 9,90€ la bouteille de 800g

▪ Contact

Fabien Nebout

Mobile : 06.30.99.44.05

Si vous voulez une commande spéciale, contactez-le le lundi afin de vous garantir vos produits le vendredi à récupérer le vendredi entre 16h30 et 19h30 devant la boulangerie Le Moulin de Gometz !



Nouveau service de transport

Sur Gometz la Ville vers et depuis les autres villes de la CCPL

■ Le constat

Dans la plupart des communes rurales de la CCPL, les transports en commun sont une vraie difficulté. Pas assez de bus pour répondre aux besoins des habitants, mais pas assez de passagers non plus dans les bus pour être soutenable financièrement...

Résultat, que ce soit pour les déplacements quotidiens du travail, les courses ou les activités de loisirs, la voiture solo règne encore sans partage dans nos contrées. Ce qui n'est pas sans conséquence à la fois sur la circulation aux heures de pointe et sur la production de CO2 néfaste pour la planète.

■ La solution : le TàD

Le TàD est une formule innovante qui propose une sorte de sur-mesure collectif. Quatre véhicules légers 100% électriques pour 6 passagers chacun sont affectés à ce service.

Comme le taxi, on doit réserver ce service pour que le véhicule se déplace : il n'y a pas de rotation fixe. Mais comme le bus, plusieurs personnes sont prises en charge pour mutualiser les coûts : des arrêts sont prédéterminés, afin que la plateforme de réservation puisse combiner les demandes et les trajets.

■ Comment ça fonctionne ?

Le service fonctionnera toute l'année du 20 août au 20 juillet, du lundi au vendredi selon le schéma suivant :

■ **Heures de pointe de 7h00 à 9h30 et de 16h30 à 19h45 = Rabattement sur la gare autoroutière à Briis-sous-Forges.**

■ **Heures creuses de 9h30 à 16h30 =** Les déplacements s'effectuent sur l'ensemble du territoire de la CCPL entre les 215 points d'arrêts matérialisés - **Gometz la Ville sera ajouté le 1^{er} décembre 2020.**

■ Comment réserver votre trajet ?

Vous pouvez réserver votre trajet jusqu'à la dernière minute :

- Via l'application Tàd Île-de-France Mobilités (disponible sur Apple store et Google play), 7j/7 et 24h/24.
 - Via le site Internet 7j/7 et 24h/24 : tad.idfmobilites.fr/pays-de-limours.
 - Par téléphone au 09 70 80 96 63 de 9h à 18h du lundi au vendredi (hors jours fériés).
- > 30 minutes avant votre départ, vous recevrez une alerte sur votre téléphone pour vous rappeler votre prise en charge (point d'arrêt, heure, véhicule...). Vous pourrez visualiser votre véhicule en temps réel.
- > Présentez-vous à votre arrêt, 5 minutes avant. Le véhicule arrive et le conducteur valide votre présence. Validez votre titre de transport habituel et installez-vous confortablement dans votre véhicule.



■ Combien ça coûte ?

Un simple ticket t+, pass Navigo ou carte Imagine R. Vous pouvez également acheter votre ticket par SMS en envoyant SAVAC au 93100, dans les bureaux de tabac de la CCPL et auprès du conducteur au prix de 2€.

Estelle Guyot.



Le déploiement de la fibre

72% de la commune est déjà éligible !

Gometz la Ville comprend 873 prises fibre : 791 en jalon 1 et 82 en jalon 2.

▪ Sur les zones en jalon 1 (en vert)

Le déploiement a été assuré avec une couverture minimum de 80% des logements au 10 novembre. Les complétudes de déploiement (copropriétés, câblages aériens, souterrains ou réparations des fourreaux, SRO défectueuses...) sont en cours pour permettre une couverture à plus de 97% des zones. Pour ces complétudes, le prestataire n'est pas en mesure de nous communiquer une date précise de livraison mais l'objectif est tout de même une ouverture commerciale pour la fin d'année/début 2021. Par la suite, comme pour tout le projet, Essonne Numérique devra traiter le déploiement des derniers 3% maximum de logements non éligibles au cas par cas.

Si malgré votre localisation en jalon 1, vous n'êtes pas éligible, remplissez ce formulaire :

<http://essonnenumerique.com/nous-contacter/>

▪ Sur les zones du jalon 2 (en gris)

Le déploiement a été assuré avec une couverture minimum de 95% des logements. Les expériences du jalon 1 ont permis d'améliorer le processus de déploiement et d'assurer un taux de couverture excellent des zones. Un délai de gel de 3 mois avant lancement de la commercialisation (conformément aux exigences de l'ARCEP) est imposé et les souscriptions aux offres fibre auprès des opérateurs seront possibles à partir de janvier/février 2021.

▪ Quels sont les opérateurs commerciaux ?

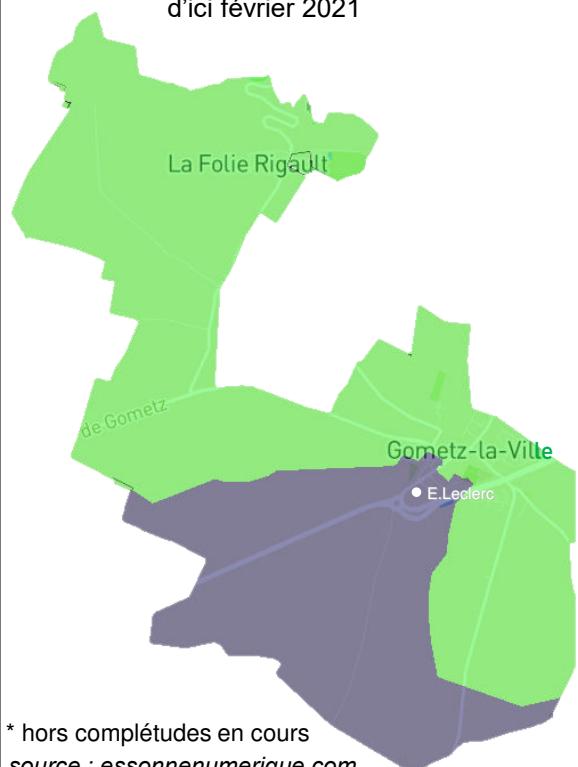
Ariane, Bouygues Telecom, Comcable, Coriolis, K-net, Nordnet, Orange, Sosh, Ozone et Vitis sont déjà présents. SFR n'a pas communiqué officiellement de date d'ouverture commerciale et Free ne sera pas présent avant mi-2021.

▪ Vous vous posez des questions sur l'installation de la fibre ?

Vous trouverez les questions fréquentes sur cette page : <http://essonnenumerique.com/faq/>

Carte du déploiement de la fibre sur Gometz la Ville au 23 novembre 2020

- Zone en jalon 1 déjà éligible*
- Zone en jalon 2 qui sera éligible d'ici février 2021



* hors complétudes en cours

source : essonnenumerique.com



STOP aux dépôts sauvages

Qui paye ? C'est vous !

Les dépôts sauvages sont habituels aux abords des champs de notre village et sont en constante augmentation depuis quelques années et décuplés depuis les périodes de confinement.

Pour les ramasser, un camion et un agent technique sont mobilisés trop régulièrement.

Les déchets sont collectés et déposés ensuite à un centre de tri des déchets pour y être détruits.

Chaque année, le coût pour la ville est important et ce budget pourrait être utilisé pour de bien meilleurs usages.

Pour cela il est nécessaire de respecter les jours et horaires de collecte des encombrants à la déchèterie de Briis sous Forges gérée depuis 2017 par le Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets (SITREVA), muni de votre carte d'accès :

▪ **Adresse** : RD 152 direction Courson Monteloup (derrière la gare autoroutière) - 91640 Briis sous Forges

▪ **Horaires d'accès sans rendez-vous :**

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|-------|-------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| fermé | fermé | 9h00 – 12h45 | 9h00 – 12h45 | fermé | 9h00 – 12h45 | 9h00 – 12h45 |
| fermé | fermé | 14h00 – 17h45 | 14h00 – 17h45 | 14h00 – 17h45 | 14h00 – 17h45 | fermé |

Déchèterie fermée les jours fériés

▪ Que dit la loi ?

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de 2ème classe :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- 180 € au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

D'autre part, si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1.500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

▪ Vous pouvez contribuer à arrêter ce fléau

▪ **En direct** : si vous prenez en flagrant délit une personne qui s'adonne à cette pratique, n'hésitez pas à la prendre en photo ainsi que son véhicule et l'immatriculation de son véhicule.

Appelez la gendarmerie de Gif sur Yvette au 01.60.12.12.80, envoyez-leur vos photos ou utilisez l'application Gometz la Ville et nous nous chargerons de porter plainte au nom de la commune pour les verbaliser.

▪ **À postériori** : n'hésitez pas à partager votre découverte sur notre application Gometz la Ville en nous indiquant la localisation de l'infraction. Nos équipes techniques iront dans les plus brefs délais les ramasser s'ils sont sur l'espace public, prévenir les propriétaires s'ils sont sur des espaces privés ou prévenir les communes concernées si cela n'était pas sur notre village.



Masques = dans les ordures !

Ne les jetez plus dans les poubelles jaunes de recyclage

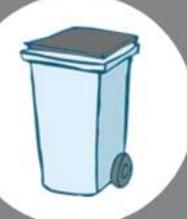
Les agents de tri observent la présence importante de masques usagés dans les bacs jaunes. Cela représente un risque pour leur santé !

Les masques, après usage, doivent être déposés dans la poubelle des ordures ménagères.

Estelle Guyot.

COVID-19 - IMPORTANT

Respectons les consignes pour protéger la santé des agents de gestion des déchets et éviter la propagation du virus

| | | |
|--|--|---|
| Mouchoirs en papier  | Doivent impérativement être enfermés dans un sac en plastique bien fermé  | puis jetés dans votre borne ou poubelle des ordures ménagères couvercle fermé  |
| Masques chirurgicaux  | | |
| ...et textiles sanitaires | | |

Ne jamais déposer ces déchets dans la poubelle ou la borne des déchets recyclables (jaune)



Semardel
Gestion des déchets du territoire

Information actualisée quotidiennement sur siredom.com/COVID-19-InfoServiceSiredom

Siredom
Déchets - Energie
Environnement



Travaux réalisés

Dans le groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin

■ De nouveaux jeux dans la cour maternelle – Octobre 2020

La directrice du Groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin et l'équipe enseignante sont à l'origine du choix des jeux réalisés au sol dans la cour maternelle. Avec la directrice, nous avons procédé au métrage afin de positionner les différents jeux choisis dans l'espace. Sous l'œil avisé de l'équipe technique de la municipalité, les travaux ont eu lieu sur la deuxième semaine des vacances de la Toussaint.

Il s'agit d'un parcours de motricité (sous la partie couverte) qui nécessite aussi beaucoup de coordination. Deux marelles ont été réalisées pour le plaisir du jeu, un serpentin de chiffres et de nombres pour apprendre à compter, un jeu de mime avec le « copie-moi » qui développe le sens de l'observation et de la coordination, un jeu de « rouler » avec un ballon ou un cerceau pour l'habileté, et enfin un labyrinthe qui développe le sens de l'observation et de la logique.

Cécile Mounolou.



■ Cour de l'école – Eté 2020

Réfection du goudron de la cour maternelle pour la rentrée



■ Ecole et cantine – Octobre 2020

Travaux de plomberie dans les toilettes et réfection d'huisseries





FAÏENÇAGE DE LA ROUTE

Travaux réalisés

Dans le village

■ RUE DE JANVRY : Réfection de la route par le département – Septembre 2020

La circulation des véhicules, les UV et les variations thermiques saisonnières dégradent le revêtement routier. La rue de Janvry est une route départementale. C'est donc le département qui a la charge de l'entretien de la voirie. (Voir photo plus haut des travaux effectués)

■ ROUTE DE LA GRUERIE : Dégagement des trottoirs – Septembre/Octobre 2020

L'équipe technique a profité de la fermeture de la route de la Gruerie pendant les travaux sur le système d'évacuation des eaux de Gif sur Yvette pour faire l'entretien des trottoirs : dégagement du bord des routes, abattage des arbres morts ou encombrant le trottoir et évacuation.



Pendant les travaux



Route bien dégagée

■ Renforcement de la sécurité

Septembre 2020 : des pierres ont été positionnées aux endroits stratégiques du village afin de prévenir toute intrusion.



Parking de l'école

Novembre 2020 : des caméras ont été installées par le SIAHVY pour sécuriser la zone de la station d'épuration.



Station d'épuration

Travaux réalisés (suite)

Dans le village

■ CENTRE BOURG ET HAMEAUX : Réfection des passages piétons – Novembre 2020

L'ensemble des passages piétons et marquages STOP ont été rénovés, tant dans le centre village que dans les hameaux. Seuls 2 passages piétons n'ont pas été inclus : en face de la mairie et du parking de l'école, car ces passages piétons font partie d'un projet plus global de « chemin des écoliers » à venir prochainement et présenté en page 32.

Le reste de la signalisation au sol (lignes médianes, ...) sera rénové l'année prochaine.



Avant



Après

■ Modernisation de l'éclairage public

Depuis 3 ans, la commune a débuté un vaste chantier de modernisation de l'éclairage public dans un objectif d'économie d'énergie avec le passage en LED de tous les quartiers du village.

En 2018, la route de Frileuse, la rue des Molières, la rue de Chartres et la route de la Gruerie ont bénéficié du dispositif.

En 2019, la rue de Janvry, Mauregard, Ragonant, La Vacheresse, la place de la Mairie et la route de Beaudreville ont suivi.

En 2020, ce fut le tour du Domaine de Montvoisin.

La 4^{ème} et dernière vague est prévue pour 2021 et concerne La Vigne à Perron, l'allée du Verger, l'allée du Lavoir, la Pépinière, Saint Germain et La Boulaye.



Le Domaine de Montvoisin de nuit

■ Embellissement du village

Le fleurissement du village a démarré avec un parterre automnal devant la mairie et quelques jardinières.



Place de la mairie

L'électricité a été remise aux normes à l'intérieur de l'église et un nouvel éclairage a été choisi avec mise en valeur de l'éclairage des vitraux.



Eclairage des vitraux



BÂTIMENTS COMMUNAUX



Travaux à venir

Contrat rural

▪ Qu'est-ce qu'un contrat rural ?

Un contrat rural permet de soutenir les projets de construction, de rénovation ou d'aménagement des communes de moins de 2000 habitants. Les travaux peuvent concerner des lieux dédiés à la petite enfance ou à la famille, des espaces culturels ou de loisirs, des équipements municipaux ou des aménagements urbains. Chaque contrat peut inclure un ou plusieurs projets à réaliser sur 3 ans et une collectivité peut signer plusieurs contrats successifs. Le conseil régional alloue alors des subventions.

▪ Le contrat rural 2019-2021 à Gomez la Ville

Le contrat rural a été signé en septembre 2019 et le conseil régional a octroyé une subvention de 70% du montant hors taxes des travaux dans la limite de 259 000€, le reste étant à la charge de la commune.

Il comprend trois projets :

1/ L'agrandissement de la cuisine du foyer rural et son aménagement avec du matériel professionnel, dans l'objectif d'amélioration les interventions des prestataires lors des réceptions communales, associatives et privées.

Période prévisionnelle des travaux : de janvier à avril 2021.

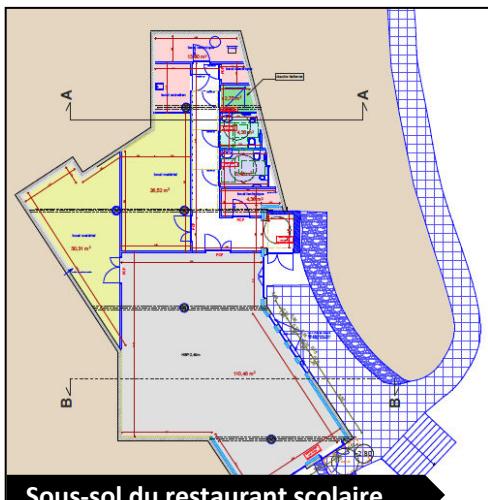
2/ L'aménagement du sous-sol du restaurant scolaire en salle polyvalente avec accès handicapé et sanitaires/vestiaires et la création de plus de 55m² de rangement de matériel.

Période prévisionnelle des travaux : de mi-décembre 2020 à mi-juillet 2021.

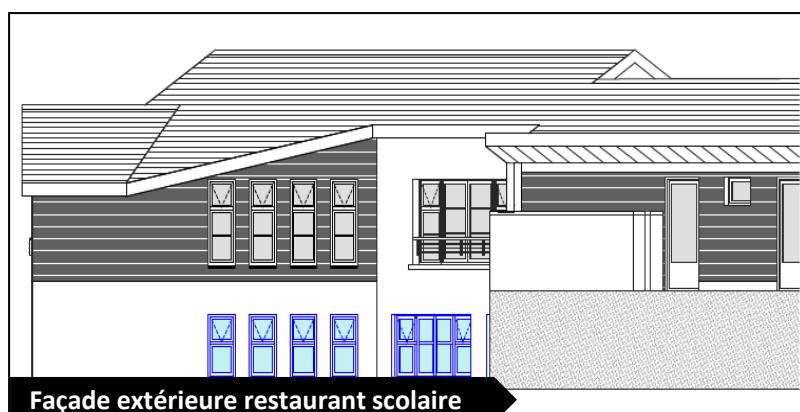
3/ La création d'une issue de secours sur le côté de l'église avec installation de toilettes publiques dans la continuité.

Période prévisionnelle des travaux : de janvier à avril 2021.

Alexia Beaufils.



Sous-sol du restaurant scolaire



Façade extérieure restaurant scolaire



Travaux à venir

Centre Village

▪ Réfection du réseau des eaux usées

Les travaux de réfection d'une partie du réseau des eaux usées sont programmés. Ils auront lieu à partir de janvier 2021 au niveau du domaine de Montvoisin, de la route de Janvry et de la rue de l'Ingénieur Jean Bertin jusqu'à la zone des 3 quartiers. Les travaux dureront environ 3 mois.

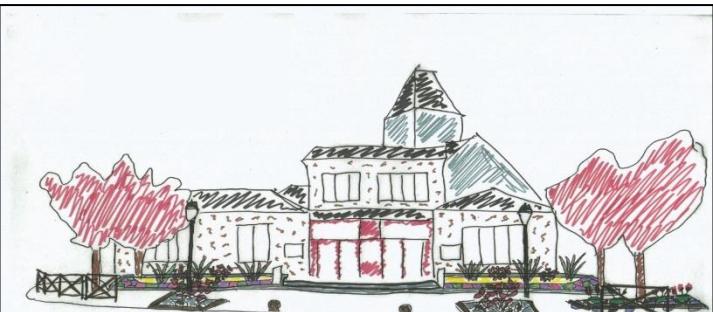
Une information parviendra prochainement aux habitants des zones concernées.

▪ Fleurissement de printemps

Différents projets sont à l'étude pour embellir notre village et un fleurissement plus moderne verra le jour au printemps 2021.

Une citerne de récupération des eaux du toit de l'église ainsi qu'un système de goutte à goutte pour l'arrosage sont à l'étude et permettront de faire des économies d'eau et de pérenniser l'arrosage pendant les périodes de sécheresse.

La modification de l'aspect de certains massifs vieillissants est également à l'étude.



Ébauche du fleurissement devant la mairie

Nouveaux lotissements

▪ Lotissement La Peupleraie

Le lotissement La Peupleraie est en cours de construction sur la route de Beaudreville.

Il comprendra 16 logements auxquels vient s'ajouter un lot de 5 maisons qui abriteront des logements sociaux. Les travaux de terrassement ont démarré.

▪ Lotissement 19 rue des Molières

Un lotissement de 12 maisons est en cours de construction au 19 rue des Molières. (voir photo plus haut).

4 maisons ont été vendues en pleine propriété et 8 maisons seront en location.

Livraison estimée : septembre 2021

Alexia Beaufils.



L'ORGANISATION DU GROUPE SCOLAIRE INGÉNIEUR JEAN BERTIN POUR L'ANNÉE 2020/2021

Le groupe scolaire

en quelques chiffres

▪ Les effectifs scolaires 2020/2021

Pour cette année scolaire 2020/2021, les effectifs d'enfants scolarisés dans le groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin sont de 152 élèves répartis dans 6 classes :

| CLASSE et Institutrice | Effectif par niveau | | Effectif total |
|--|---------------------|----------|----------------|
| PS GS Christine Chandelier Jennifer Garnier-Jasiak | PS : 14 | GS : 12 | 26 |
| MS GS Bernadette Gonnord Dominique Rennoux | MS : 15 | GS : 11 | 26 |
| CP Sylvia Boutier | CP : 25 | | 25 |
| CE1 CE2 Guilaine Wanlin | CE1 : 18 | CE2 : 6 | 24 |
| CE2 CM1 Marianne Capron | CE2 : 7 | CM1 : 19 | 26 |
| CM1 CM2 Séverine Gros-Quinchez Anne Caria | CM1 : 8 | CM2 : 17 | 25 |

▪ Les activités périscolaires 2020/2021

La mairie propose cette année les activités périscolaires suivantes :

- multi activités,
- multi sports,
- atelier créatif – musique,
- sophrologie,
- initiation aux jeux du cirque,
- magie,
- étude surveillée (à partir du CE1).



Le Chemin des Ecoliers

Projet de circuit de déplacement pédestre sécurisé pour les enfants

C'est au cours d'une réunion avec les représentants des parents d'élèves que la version définitive du « Chemin des Ecoliers » a vu le jour. Le projet est maintenant finalisé et en attente de devis pour validation budgétaire.

Ce circuit de déplacement a pour but de garantir la sécurité des déplacements pédestres des enfants du bourg de Gometz la Ville jusqu'au groupe scolaire de l'Ingénieur Jean Bertin.

▪ Les points stratégiques

11 points stratégiques de traversées de route ont été identifiés :

- 9 zones rouges numérotées de 1 à 9 et prioritaires pour les écoliers
- 2 zones A et B en jaune sur le plan (...)



Le Chemin des Ecoliers (suite)

Circuit de déplacement pédestre sécurisé pour les enfants

(...)

Zone 1 : passage piéton rue des Molières / sortie route de Beaudreville

Zone 2 : passage piéton après le rond-point axe rue des Molières / route de Chartres en direction de Limours

Zone 3 : passage piéton surélevé et balisé en amont de la mairie au niveau du feu

Zone 4 : passage piéton rue de Janvry au niveau du feu du Domaine de Montvoisin

Zone 5 : passage piéton rue de Janvry après le rond-point en direction de l'école

Zone 6 : passage piéton rue de Janvry en sortie de l'allée du Bois Charron (en décalé de l'allée des Blés)

Zone 7 : trottoir côté Vigne à Perron angle de la rue de Janvry et de la rue de Frileuse

Zone 8 : passage piéton route de Chartres en sortie gauche de la Boulaye au feu en face de la crèche

Zone 9 : passage piéton rue de Frileuse en sortie du bas de l'allée des Blés

Zone A : passage piéton à l'angle de la rue de Janvry face à la mairie - traversée non recommandée

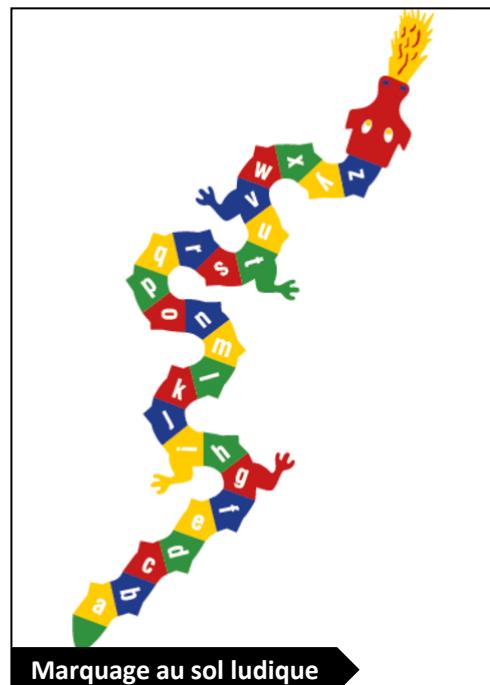
Zone B : passage piéton à l'angle de la rue de Chartres - pas de traversée d'écoliers

■ Le dispositif

Sur ces zones, le dispositif mis en place consistera en :

- Le balisage des passages piétons renforcé par une ligne d'effet
- Le positionnement d'éléments signalant le Chemin des Ecoliers : les crayons de couleur
- L'installation de marquage au sol ludique et coloré d'un trottoir à l'autre ou le long d'un trottoir incitant les enfants au sens de suivi du Chemin des Ecoliers : les serpentins de chiffres ou de lettres
- Le renforcement de l'éclairage des passages piétons prioritaires des écoliers par la pose de spots bleus (à l'étude)
- Pour la zone A où le passage n'est pas recommandé : installation d'un panneau « Ecole, je ralentis » et installation de potelets dans le virage angle route de Chartres/rue de Janvry pour inciter la traversée uniquement sur le passage piéton
- Pour la zone B, pas de traversée mais marquage trottoir par serpentin en direction du feu de la mairie, suppression de la signalisation au sol, installation d'un panneau juste en face de la mairie, et pose de barrières en quinconce ou de jardinières de fleurs pour empêcher la traversée à ce niveau.

Cécile Mounolou.





THÈME PÉRISCOLAIRE = COMPAGNIE, MARCHE !

Thème périscolaire du moment

Compagnie, marche !

Les temps sont durs avec les protocoles COVID, le plan Vigipirate et les soucis habituels. L'équipe périscolaire avait préparé un thème qui ne se fera pas dans ce contexte. Il sera conservé pour des temps plus favorables. De ce fait, nous apportons quelque chose d'amusant et totalement adapté aux nouvelles mesures, la COMPAGNIE !

▪ En pratique

Les classes seront séparées en compagnies. Les enfants choisiront le nom de leur compagnie, leur « hymne », leur signe distinctif, leur cri de guerre et créeront chacun un jeu (avec notre aide) qu'ils apprendront aux autres.

Un système de médailles sera instauré, comme pour l'année d'Académia avec ses points. Nous réitérons le système qui avait très bien marché et qu'ils avaient adoré.

Toute l'année, des missions spéciales pour rapporter des étoiles seront mises en place. Des « sensis » se feront régulièrement pour lancer les thèmes, histoires ou jeux. Les animateurs seront habillés en militaires loufoques pour coller avec le thème. Des « bandes annonces » sur le thème de l'année prochaine, initialement prévu pour cette année, seront régulièrement faites.

▪ L'esprit

Tout sera décalé, fait avec humour, sans aucun cri ! Bien que la majorité de notre prestation soit sur le thème de la plaisanterie, nous verrons un peu comment le système militaire de notre pays fonctionne et ses objectifs tout en portant attention au contenu pour les supports multimédias.

Bien sûr, comme chaque année le thème ne sera pas obligatoire et ne sera appliqué qu'à certains moments de la journée afin de s'adapter aux besoins des enfants.

Ce thème doit être ressenti comme un jeu et si nous observons que cela dévie sur du vrai militarisme nous arrêterons.

Pour finir, nous savons que ce thème est ambitieux et peut faire peur, un point sérieux se fera chaque période avec les enfants afin de voir l'évolution de nos objectifs.

▪ Discours pour les enfants

Cette année vous serez des aspirants ! L'ordre et la discipline régneront et l'apprentissage se fera tous les jours ! Mes très chers aspirants, nous allons devoir nous préparer car une terrible menace gronde... Les généraux sont en émoi et le président a peur, seule votre unité d'élite pourra nous aider. Durant cette année vous apprendrez à repousser de dangereux envahisseurs, du nom de sans cœur, qui devraient arriver l'année prochaine.

Nous devrons envoyer des éclaireurs, connaître leurs faiblesses et apprendre à les combattre avant leur arrivée. Nous aurons besoin de vous pour de dangereuses missions, et seulement une poignée d'aspirants se verra récompenser par cet honneur.

Vous êtes connus pour votre rigueur, votre intelligence et votre courage. Vous allez en avoir besoin. Compagnie, marche !

Romain Frappart.



La restauration scolaire

Les obligations et les réalisations

▪ Les obligations légales

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les collectivités sont dans l'obligation de proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien dans les menus des cantines scolaires. C'est un élément de la loi EGALIM du 30 octobre 2018.

La loi EGALIM a également fixé des objectifs chiffrés d'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective et donc a fortiori dans les cantines scolaires. Ainsi, au plus tard au 1^{er} janvier 2022, les repas servis au sein de la restauration scolaire devront comprendre au moins 50% de produits dits « durables » (produits locaux, circuits courts, labellisés,...) dont une part minimale de 20% de produits issus de l'agriculture biologique ou en reconversion.

▪ Les menus à Gometz la Ville

Differentes actions on été mises en place au sein du groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin pour satisfaire ces obligations :

- Un repas végétarien par semaine
- 2 éléments issus de l'agriculture biologique par semaine
- Pain livré chaque matin par la boulangerie Le Moulin de Gometz
- Des filières d'approvisionnement courtes en produits frais (200 km maximum)
- Instauration des « Semaines du Goût » : par exemple, semaine des herbes aromatiques en octobre 2020.

Les menus sont consultables sur le site Internet de la mairie (onglet « Vie scolaire », rubrique « Restauration ») ainsi que sur le panneau d'affichage devant l'école.

La légende permet en outre de maximiser l'information nutritionnelle en matérialisant : l'origine des viandes, le plat végétarien de la semaine, les produits bio.

Alexia Beaufils.

| MENUS RESTAURANT SCOLAIRE | | | | |
|----------------------------------|---------------------------------|----------|------------------------------------|--|
| semaine du 7 au 11 décembre 2020 | | | | |
| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
| vélouté légumes variés | céleri rémoulade | | tomates vinaigrette | betteraves BIO vinaigrette |
| nuggets de poulet (plein filet) | haché au cabillaud sauce citron | | sauté de bœuf VBF façon pot au feu | gratin de savoie (pomme de terre fromage à raclette) |
| petits pois (champignons) | semoule BIO (et ratatouille) | | carottes (et riz) | petit fromage frais sucré |
| yaourt sucré | st paulin | | fromage frais à tartiner | fruit frais de saison |
| fruit frais de saison | compote de pomme (HVE) | | flan goût vanille nappé caramel | |

Légendes :

- VBF = Viande Bovine Française
- RAV = riz à viande
- * = Plat contenant du poisson
- LR = label rouge
- nouvelle recette/nouveau produit
- produit issu agriculture biologique
- AF Aide UE à destination des écoles
- HVE : haute valeur environnementale
- pdt = accompagnement痛ue de terre
- MSC : pâche durable

Ces menus sont susceptibles d'être modifiés en raison des aléas climatiques et/ou d'approvisionnements

REPAS VÉGÉTARIEN



3 services civiques

Aident à l'organisation de l'école

▪ Qu'est ce que le service civique?

C'est un engagement volontaire de 6 à 8 mois au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap et accessible sans condition de diplôme. Le Service Civique est indemnisé 580 euros par mois, dont 473€ versés par l'Etat (donc reste à charge à la mairie 107€). Il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... en France ou à l'étranger et dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

▪ Pourquoi des services civiques à l'école ?

Nous avons décidé d'accueillir des volontaires au sein de l'équipe périscolaire afin de soutenir l'engagement au service du développement de la citoyenneté des jeunes, de leur intégration dans la société et de leur investissement pour l'intérêt général et afin de venir en soutien à l'équipe périscolaire déjà en place.

Le service civique a un tuteur référent qui a préparé et mobilisé les équipes et agents de la mairie et a expliqué le rôle du volontaire : son statut est un statut particulier; il n'est ni salarié ni bénévole. A ce titre, la relation qui le lie à la mairie n'est pas une relation de subordination, mais de coopération et de collaboration. Le tuteur est chargé d'accueillir et d'accompagner le volontaire tout au long de sa mission, l'aider à identifier régulièrement ses acquis et besoins en formation et l'aider à être acteur de son projet professionnel.

▪ Qui sont les 3 services civiques à Gometz la Ville ?

- **Axel** est en mission jusqu'au 30/04/2021. Il est en soutien de Romain, animateur référent sur l'école. Axel participe activement aux animations périscolaires pour les élémentaires alors que Léa est plus axée sur les maternelles.
 - **Léa** est en mission jusqu'au 28/02/2021. En soutien également de Romain, elle participe, comme Axel, à toutes les animations périscolaires. Elle prend également en charge, sous couvert de Romain, toute la préparation de la thématique de l'année et des animations qui en découlent. Léa a cette vocation d'animatrice depuis longtemps et prépare son diplôme du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "Animateur" mention "LTP" qui signifie « Loisirs Tous Publics ».
 - **Morgane** est en mission jusqu'au 30/06/2021. Référente Covid pour le périscolaire, elle s'assure de la bonne mise en place des consignes sanitaires auprès des enfants et de l'équipe périscolaire. Elle renforce bien sûr l'équipe dans l'organisation des animations mais souhaite poursuivre sa formation vers le métier d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles). Lorsque le reste de l'équipe est mobilisée sur des tâches afférentes à l'organisation, elle apprend ce métier en soutien de Jennifer.
- Les mercredis et pendant les vacances scolaires, tous sont intervenants au Centre de Loisirs de Soucy pour parfaire leur formation et apprendre d'autres facettes du métier d'animateur.

Emma Werfeli.



MAISON SUR GOMETZ RÉHABILITÉE PAR SNL POUR ACCUEILLIR DES PERSONNES DANS LE BESOIN

4 logements d'insertion

Pour l'accueil temporaire de personnes en difficulté

■ **Le constat est toujours insoutenable**

Le mal-logement, c'est 4 MILLIONS de personnes en France dont 1,2 million de personnes en Ile-de-France qui vivent dans des logements précaires, surpeuplés, indignes et parfois même dans la rue.

■ **Le projet SNL offre une solution**

Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) créé des logements par bail à réhabilitation et porte une grande attention à ce que les logements soient réhabilités avec soin, pour qu'ils soient accueillants, bien isolés et équipés de systèmes de chauffage performants pour être économies en charges.

Contrairement aux hébergements collectifs, leurs logements permettent à chaque locataire d'avoir un chez soi en propre. Leur taille moyenne est de 42m² qui accueillent des personnes seules et des familles. Chacun y dispose d'un logement et peut partager également des espaces communs. Ils veillent à ce que ces logements soient accessibles en transports en commun et proches des commerces et des écoles.

■ **Quelles sont les personnes accueillies dans ces logements ?**

Jeunes, familles monoparentales, accidentés de la vie ou travailleurs pauvres. Ces logements sont loués à titre temporaire, le temps nécessaire à chacun de retrouver une stabilité (3 ans en moyenne) car avoir un toit, c'est un préalable indispensable à partir duquel on peut construire sa vie.

Ces logements sont labellisés « très social », par convention avec l'Etat (PLA-I : Prêt Locatif Aidé d'Intégration ou ANAH, très social). Cela implique qu'ils sont accessibles à des personnes ayant un revenu très faible, avec un montant de loyer maximum fixé par l'Etat soit 6,72 euros/m² hors charges.

■ **À Gometz la Ville**

Sur la Route de Janvry, après de nombreux mois de travaux, une ancienne bâtie historique du village a ouvert ses portes en février dernier et compte deux T1 et deux T2 pour accueillir 4 familles/ménages. La mairie a laissé cette bâtie en bail à réhabilitation à SNL pour une durée de 32 ans.

Emma Werfeli.



Avant réhabilitation par SNL



Après



MOBILISONS-NOUS CONTRE LES VIOLENCES

Contre les violences conjugales

Réagir peut tout changer !

Le contexte particulier de confinement, indispensable à l'endiguement de la pandémie de Covid-19, constitue malheureusement un terreau favorable aux violences conjugales et intrafamiliales : la promiscuité, les tensions et l'anxiété peuvent y concourir.

L'ensemble des services de l'Etat sont pleinement mobilisés pour agir, secourir et protéger les victimes.

■ Comment signaler des violences ?

Vous êtes victime ou témoin de violences conjugales ou intrafamiliales, signalez-le !

■ Par téléphone

En cas de danger immédiat,appelez le 17 Police Secours.

Le 3919, Violences Femmes Info, est également à votre disposition. C'est un numéro d'aide et d'écoute, anonyme et gratuit.

■ Par internet

Durant toute la période de confinement, la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes demeure un moyen essentiel pour signaler des violences et pouvoir bénéficier d'assistance.

Le portail de signalement gratuit, anonyme, est disponible 24h/24, 7 jours sur 7. Il assure un accueil personnalisé et un dialogue avec les forces de l'ordre formées aux violences sexuelles et sexistes de manière anonyme et sécurisée.

<https://www.service-public.fr/cmi>

■ Auprès d'une association

Des associations d'aide aux victimes de violences, soutenues par l'Etat, existent sur l'ensemble du territoire, à l'échelle nationale et régionale.

Que vous soyez témoin, proche ou victime, n'hésitez pas à vous adresser à ces associations.

Retrouvez-les sur :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/associations-de-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles/associations>

#NeRienLaisserPasser

Alexia Beaufils.



Violences Femmes Info
numéro d'aide et d'écoute
anonyme et gratuit

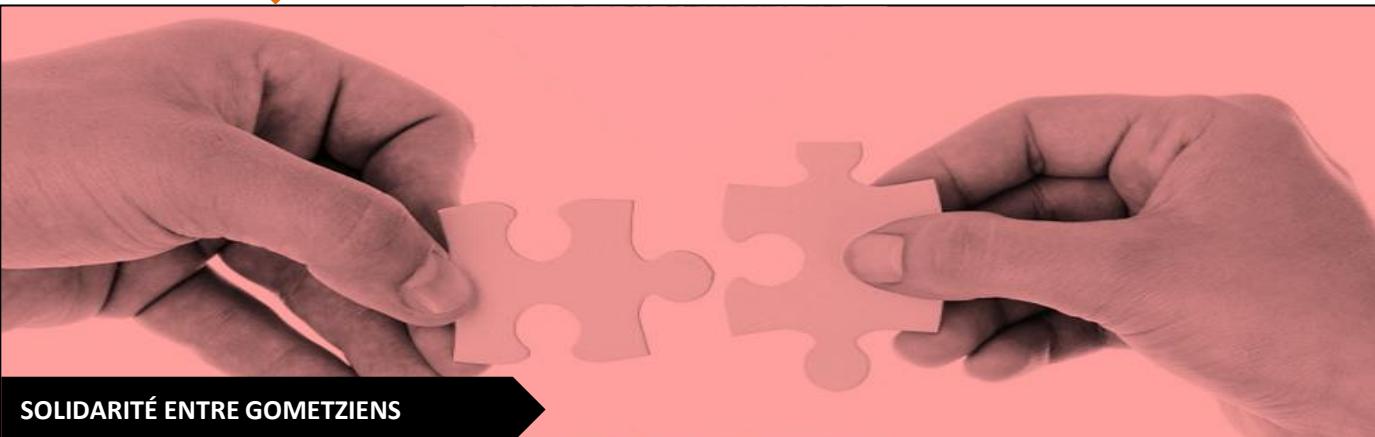
de 9h00 à 22h00 du lundi au vendredi
et de 9h00 à 18h00 samedi, dimanche
et jours fériés.



ArretonsLesViolences.gouv.fr
pour effectuer un signalement
en ligne, anonyme et gratuit
ce tchat est accessible 24h/24 et 7j/7.



Numéros en cas d'urgence
par téléphone ou par SMS
aux numéros gratuits



Solidarité Covid-19

Gometziens, Gometziennes, aidons-nous les uns les autres !

L'épidémie de Covid-19 s'installe dans le temps et continue de perturber notre quotidien. La solidarité entre Gometziens est plus que jamais de mise.

■ **Comment puis-je me rendre utile ?**

Dès le mois de mars et le début du premier confinement, le plan communal de sauvegarde a été activé pour répondre à la situation que nous traversons.

En plus du portage des repas aux ainés, de la distribution d'achats en pharmacie et de courses de première nécessité organisés par la commune, de nombreuses initiatives spontanées de solidarité ont déjà été mises en place entre voisins et nous vous en remercions.

L'épidémie n'est malheureusement pas terminée et ce second confinement nous met face à de nouveaux dangers d'isolement des personnes fragiles. Ne relâchons pas nos efforts et continuons à proposer nos services aux plus exposés afin de leur permettre de vivre convenablement pendant cette période.

Garder des enfants, récupérer des médicaments à la pharmacie, promener un chien..., autant d'initiatives solidaires nécessaires.

Nous vous proposons aujourd'hui de nous organiser ensemble, tout en respectant scrupuleusement les règles barrières, pour aider les plus fragiles ou ceux qui auront besoin d'aide et lançons un appel à la mobilisation générale des habitants afin de développer la solidarité entre les voisins.

Faites-vous connaître en mairie comme aidant ou ayant besoin d'aide en appelant le 01 60 12 08 03 ou en envoyant un email à mairie@gometzlaville.fr.

Indiquez vos possibilités ou besoins et nous nous chargerons en mairie de vous mettre en contact les uns avec les autres en fonction de votre domiciliation.

Ces aides réciproques seront faites dans un esprit de bénévolat sans aucune contrepartie financière et en pleine responsabilité de chacun.

Nous comptons sur votre mobilisation !

Alexia Beaufils.



URGENCE
#DonDeSang



LE DON DU SANG, IL NE SUFFIT PAS D'Y PENSER, IL FAUT DONNER

Donnez votre sang et sauvez des vies

Avec la crise sanitaire, il est plus difficile pour l'Établissement Français du Sang d'organiser des collectes, et moins simple pour vous de vous y rendre. Pourtant les besoins en produits sanguins sont toujours aussi importants : la mobilisation est nécessaire sur la durée.

En collecte, les mesures barrières sont respectées pour que vous puissiez profiter d'un moment chaleureux en toute sécurité.

Il y a urgence : quelle que soit votre zone d'alerte, nous avons besoin de vous ! Planifiez votre rdv dès aujourd'hui pour sauver des vies !

■ Comment se passe le don de sang ?

Principe : on prélève de 420 à 480 ml de sang, en fonction du poids du donneur.

Durée : l'acte lui-même dure 10 minutes. Si l'on ajoute le temps de l'entretien pré-don, puis le temps de repos et de collation qui suit le prélèvement, le don de sang prend environ 45 minutes.

Fréquence : 4 fois par an maximum pour une femme, 6 fois par an pour un homme en respectant un délai d'au moins 8 semaines entre chaque don de sang.

La conservation des produits sanguins : La durée de vie des produits sanguins est courte : 42 jours pour les globules rouges et 5 jours seulement pour les plaquettes. Le plasma, qui se congèle, peut se conserver 1 an.

■ Qui peut donner ?

Toute personne en bonne santé, âgée de 18 à 70 ans, ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection légale (tutelle...) et reconnue apte à l'issue de l'entretien pré-don peut donner son sang.

Les donneurs de groupe O négatif (O-) sont particulièrement recherchés car leurs globules rouges peuvent être transfusés à tous les patients. Mais les donneurs de tout groupe sanguin sont les bienvenus.

■ Un acte sécurisé

Toutes les précautions sont prises pour garantir la sécurité du donneur.

L'entretien pré-don permet de s'assurer que le prélèvement ne présente aucun risque. Le don est supervisé par un personnel médical expérimenté et le matériel de prélèvement utilisé (aiguille, tubes, poches) est stérile et à usage unique.

Il est important de boire avant et après le don afin d'aider l'organisme à récupérer rapidement.

Vous pouvez vous rendre en collecte sauf si vous présentez des symptômes grippaux ou si vous avez été en contact étroit avec un cas confirmé de covid-19 au cours des 14 derniers jours.

■ Où donner ?

Collecte sur RDV :

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

9 RUE DU VAUCLUSE 91940 LES ULIS

Mardi 08 décembre de 16h00 à 20h00

D'autres points de collecte sont organisés :

<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

Estelle Guyot.



LE CLUB DES SENIORS AUX BEAUX JOURS AVANT LE CONFINEMENT

Club des Seniors

Actif mais distancié !

Dans le contexte de la crise sanitaire que nous vivons depuis un temps certain, nous avons été contraints de cesser les réunions et activités du mardi après-midi, même si la convivialité et le vivre ensemble sont aussi vitaux que l'air et le feu ou, pour parodier Jean Vilar « que l'eau, le gaz ou l'électricité ».

C'est pourquoi ce sera avec une grande joie que nous nous retrouverons dès que possible en VRAI.

En attendant ce moment, une gourmandise de Noël sera offerte et ...peut être une galette et des crêpes bientôt !

Gardons espoir, bonne humeur et joie de vivre afin de pouvoir souhaiter à tous de joyeuses fêtes et une meilleure nouvelle année.



■ Nous contacter

Pour tout renseignement contacter :

- *Président :*
Patricia Rousset 06 80 05 11 97
- *Secrétaire :*
Annette Mazingue-Desailly 06 70 55 74 60
- *Trésorier :*
Alain Paris 06 81 69 35 68

Patricia Rousset.



AmiGoVille

Des fêtes pour se détendre, apprendre, comprendre et agir...

▪ Concert de harpe et piano

Dans le cadre du festival «Les Automnales de la harpe», suivant scrupuleusement les consignes sanitaires en vigueur, le 10 octobre 2020, Fancy Cornwall et Murielle Kopff-Vérité se sont produites pour nous faire voyager tantôt au pays des fées et tantôt en Amérique latine avec brio et humour.

▪ Fête de l'association

Le 2 février la fête annuelle de l'association autour des crêpes de la chandeleur avait pour but de faire participer Petits et Grands au jeu de la «fresque du climat». Là s'est engagée l'organisation de la manifestation Biodiversité et Climat du 26 septembre... Nous partageons cette grande préoccupation : notre impact sur la nature.

▪ Fête de la Biodiversité et du Climat

La pandémie s'est malheureusement invitée et a failli mettre en péril ce projet... mais la motivation et la mobilisation des acteurs convaincus ont permis de braver les obstacles et de réaliser une belle journée de démonstrations le 26 septembre pour protéger notre environnement. Des ateliers se sont constitués pour illustrer divers thèmes :

- Faire soi-même ses conserves ses confitures avec Laurence,
- Manger cru pour faire valoir toutes les vitamines de nos aliments bio et locaux avec Pascale,
- Apprécier les vertus de la lavande avec Geneviève,
- Jardiner et fabriquer son purin d'orties, de prêles, partager de bonnes astuces au jardin avec Francis,
- Conserver les aliments sans cellophane mais avec des bee-wrap à partir de cire d'abeilles avec Alice et d'autres jeunes,

- Comment fabriquer son savon son cirage son détachant... avec des produits 100 % naturels avec Martine,
- Mieux connaître la faune et la flore qui nous entourent grâce à des visites guidées du PNR et de la LPO
- Mieux connaître nos amis les Hérissons et les protéger avec Les p'tits kipic
- Découvrir les oiseaux du parc des Ulis avec les magnifiques photos de Jean-Maurice SATTONAY
- Fabriquer des nichoirs, des mangeoires, un poulailler...
- Proposer des composteurs fabriqués par un groupe de bricoleurs avertis avec des palettes,
- Comprendre le processus de la station d'épuration avec Emmanuel du SYAVHY
- Mieux économiser l'eau de pluie en installant des oyats pour hydrater les arbres en été...



Un marché de producteurs locaux, qui a rencontré un grand succès, est venu montrer la diversité et la qualité des productions alimentaires proches de chez nous. Et, pour clore la journée, un troupeau de moutons en écopaturage est passé pour se diriger vers Saint-Jean de Beauregard !

AmiGoVille (suite)

Des fêtes pour se détendre, apprendre, comprendre et agir...

■ 2^{ème} round pour la Fête de la Biodiversité et du Climat

Nous avons de plus en plus conscience que nous pouvons inverser la tendance... Nous ne pouvons ignorer plus longtemps les répercussions des changements climatiques et faire l'autruche.

Mais nous pouvons plutôt apporter, chacun à sa mesure, notre participation si petite soit-elle pour éteindre l'incendie : comme le colibri.

En prendre conscience est une chose, mais agir est maintenant essentiel.

Une deuxième manifestation est en projet, après avoir installé les nichoirs et les bacs à compost sur notre territoire pour le printemps, après avoir participé au nettoyage de printemps de notre commune et de ses alentours... Nous pouvons commencer dès maintenant à agir et à préparer le samedi 10 avril 2021.

■ Comment nous aider ?

En nous rejoignant pour mettre en œuvre les décisions, les petits gestes et les actions réelles anti-gaspi, la mutualisation, la récupération des eaux pluviales, l'exploitation d'énergies naturelles à notre portée...

Appelez-nous, envoyez-nous un mail ou complétez le coupon en bas de cette page et déposez-le en mairie.

Bienvenue à tous ceux qui ont du temps, des compétences et des suggestions pour organiser cette deuxième manifestation selon vos souhaits.

■ Contactez-nous !

mail : contact@amigoville.org

tel. : 09 72 54 83 61 (répondeur)



Vos coordonnées

Nom : _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Mail: _____

Vos centres d'intérêt : _____



ANIMATIONS CAISSE DES ÉCOLES 2019-2020



Appel à souscription

Les enfants ont besoin de vos dons !

▪ Qu'est ce que la Caisse des Ecoles ?

La Caisse des Ecoles (CDE) est une association composée de parents bénévoles qui a pour objectif de récolter des fonds afin de financer intégralement les sorties et spectacles pour les enfants scolarisés à l'école de l'Ingénieur Jean Bertin.

Elle a également pour rôle de proposer différentes animations pour les enfants au cours de l'année, ainsi que d'organiser et financer la fête de l'école.

La Caisse des Ecoles est indépendante de la coopérative scolaire dont la vocation est essentiellement l'achat de matériel pour la classe.

▪ Pourquoi contribuer ?

L'année passée, même si les sorties scolaires n'ont pas eu lieu, la Caisse des Ecoles a permis le financement des événements suivants :

- Boum d'Halloween et soirée de Noël au foyer rural ;
- Opérations avec la société Initiatives : vente de boîtes métal avec les dessins des enfants, vente de chocolats pour Pâques et de bulbes de printemps ;
- Un livre offert pour chaque enfant pour Noël ;
- Une animation "Folle Vadrouille de Noël" pour les

maternelles et une conférence "Les inventions" pour les élémentaires ;

- Carnaval dans les rues de Gometz-la-Ville ;
- Quiz de Pâques, concours de dessin et distribution d'un sujet en chocolat ;
- Vente du muguet le 1er Mai en livraison à domicile.

Le budget de la Caisse des Ecoles est principalement composé des souscriptions récoltées auprès des parents des élèves de l'école, des habitants de Gometz la Ville et des entreprises du secteur. Ce financement est complété par les gains des diverses activités organisées par la Caisse des Ecoles.

Pour 2020/2021, l'équipe enseignante a programmé encore plus de belles sorties et animations éducatives pour palier le manque de l'année dernière. Celles-ci ne pourront être réalisées que grâce à votre soutien.

Le montant de la souscription est doublé par la mairie si nous la déposons avant la fin de l'année.

Nous vous remercions par avance pour votre participation !

L'équipe de la Caisse des Ecoles.

COUPON DE SOUSCRIPTION À LA CAISSE DES ÉCOLES DE GOMETZ LA VILLE – 2020/2021

M, Mme _____

OUI, je souhaite souscrire à la Caisse des Écoles pour un montant de _____ €.

je joins mon règlement par chèque à l'ordre du Trésor public*

(à déposer dans la boîte aux lettres CDE à gauche du portail des maternelles ou dans la bannette CDE en mairie)

*La Caisse des Ecoles n'a pas de compte bancaire propre mais uniquement un compte de dépôt géré par la trésorerie de Dourdan d'où l'ordre « Trésor public ».

OUI, je souhaite recevoir les informations de la Caisse des Écoles de Gometz la Ville sur la programmation des activités organisées pour les enfants.

Adresse email : _____



HALLOWEEN À DISTANCE !

Caisse des Écoles

Animations prévues pour 2020/2021

▪ Les membres du nouveau bureau

Le bureau est composé de 13 membres :

Mme Alalinarde Céline (CP/CM2),

Mme Beaufils Alexia (CE2),

Mme Blanluet Christelle (GS/CE1),

Mme Gillet Aurélie (GS/CE2),

Mme Gourdin Marjorie (PS),

Mme Jutier Ludyvine (CM1),

Mme Miquel Julie (GS/CE2),

Mme Molina Laëtitia (GS),

Mme Poidevin Virginie (CP),

Mme Pringot Magali (GS),

Mme Riasse Stéphanie (GS/CM1),

Mme Robert Stéphanie (CP),

Mme Tran Quoc Laurence (CE2)

▪ Le programme des animations

au profit de la Caisse des Ecoles

Pour cette année, soyez assurés de notre investissement malgré les conditions sanitaires :

- Octobre 2020 : les enfants ont pu fêter Halloween autour d'un kit d'activités créatives, d'un jeu de cherche-et-trouve et d'un quizz interactif ;
- Décembre 2020 : découvrez le Calendrier de l'Avent de la Caisse des Ecoles dans les cahiers jaunes de vos enfants, et faites plaisir à vos proches grâce à la vente de chocolats Jeff de Bruges (voir encadré) ;
- Mars 2021 : Carnaval dans les rues de Gometz-la-Ville (maquillage au foyer, vente de clac doigts et confettis) ;
- 5 avril 2021 : lundi de Pâques : chasse aux œufs ;
- 1^{er} mai 2021 : vente de muguet (devant la mairie et en porte à porte) ;
- Juin 2021 : fête du village, fête de l'école ;

- Et de nombreuses autres animations au cours de l'année du type vente de chocolats de Pâques, vente d'objets personnalisés avec les dessins des enfants, bulbes de printemps...

▪ NOUVEAU ! Opération Jeff de Bruges

Cette année, gâtez-vous et gâtez vos proches pour Noël grâce à la livraison à domicile de chocolats Jeff de Bruges au profit de la Caisse des Ecoles !

Vous avez dû recevoir le catalogue dans votre boîte aux lettres ou dans le cartable de votre enfant. Vous pouvez cependant retrouver la collection Noël 2020 et le bon de commande sur le site :

<https://www.programme-ecoles-jeffdebruges.fr/tousnoschocolats/>

Des catalogues papier sont également disponibles à la mairie

Retour des commandes pour le 4 décembre dernier délai dans la boîte aux lettres de la mairie ou dans celle de la Caisse des Ecoles (devant l'école portail de gauche).

Merci pour votre participation !

▪ Nous contacter

Nous restons à votre disposition pour toute idée ou demande d'information, vous pouvez nous écrire par mail : cdegometz@gmail.com

L'équipe de la Caisse des Ecoles.



L'application mobile

Toutes les informations de Gometz la Ville dans votre poche

1 Installez l'application

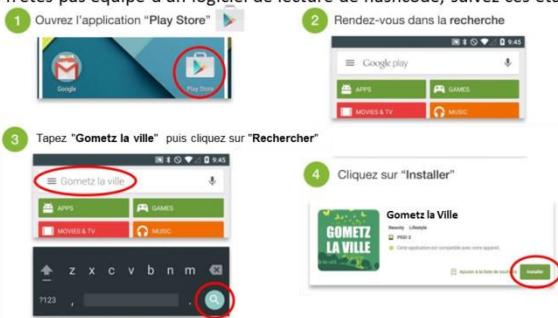
■ Vous avez un mobile Android

- vous êtes équipé d'un logiciel de lecture de flashcode

Flashez ce code :



- vous n'êtes pas équipé d'un logiciel de lecture de flashcode, suivez ces étapes :



■ Vous avez un mobile iPhone

- vous êtes équipé d'un logiciel de lecture de flashcode

Flashez ce code :



- vous n'êtes pas équipé d'un logiciel de lecture de flashcode, suivez ces étapes :



2 Utilisez l'application

- Cliquez sur l'icône  qui s'est affichée sur votre mobile
- Les rubriques et info que vous retrouverez dans votre application :



Vos démarches



Agenda



Vos infos

- *Toute l'actualité et les événements de votre village,*
- *Que vous pouvez ajouter dans votre agenda en 1 clic.*
- *L'histoire de votre village,*
- *Enfance Jeunesse : crèches, assmat., école (menu des cantines), centre de loisirs, collèges, lycées, transports scolaires,*
- *Séniors : club des Séniors, aides aux Séniors, résidences personnes âgées,*
- *Action sociale du CCAS,*
- *Activités culturelles, musicales, sportives, de loisirs et de bien-être des associations gometziennes.*



Mairie



Pratique



Annuaires

- *Horaires,*
- *Équipe municipale,*
- *Contacts des services municipaux,*
- *Conseils municipaux,*
- *Bulletins municipaux.*

- *Météo du village sur 4 jours,*
- *Transports sur Gometz : lignes de bus, navettes gratuites, covoiturage,*
- *Contacts des services municipaux,*
- *Conseils municipaux,*
- *Bulletins municipaux.*

- *Associations gometziennes,*
- *Entreprises gometziennes,*
- *Annuaires de santé : hôpitaux et cliniques,*
- *Accompagnement Alzheimer.*



Alertes



Signalez



Urgences

- *Soyez avertis en temps réel des événements marquants ou urgents de votre village.*



- *Signalez un problème afin de participer à l'amélioration de l'espace public avec photo et localisation,*
- *Etat d'avancement de votre signalement directement reçu sur l'email indiqué dans le formulaire complété*

- *Tous les numéros directs d'urgences : Pompiers, Police secours, SAMU, SOS médecin, urgences pédiatriques, Gendarmerie, médecin de garde, dentiste de garde, pharmacie de garde,*
- *Localisation des défibrillateurs,*
- *Tous les gestes des premiers secours*

